

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / NOVEMBRE 2020 / N°493



Dossier

Précarité, solidarité, laïcité

Grand entretien avec

Alain Caillé

Un Code anti-inégalités



3 Édito

Précarité, solidarité, laïcité.

SANDRA EVRARD

4 Quoi ?!

6 Grand entretien

L'art de vivre ensemble, une philosophie politique. Le sociologue Alain Caillé et son Internationale convivialiste proposent un modèle de société manifestement aux antipodes du néolibéralisme. VÉRONIQUE BERGEN

10 Dossier

Précarité, solidarité, laïcité

Femmes, enfants, sans-abri, migrant.e.s, personnes vivant sous le seuil de pauvreté... Quand la société va mal, ce sont les plus vulnérables qui en pâtissent. Derrière les chiffres, autant de personnes et de parcours de vie que l'écoute et la prise en compte peuvent rendre plus douce. Lutter contre les discriminations s'impose pour que l'égalité des chances et des droits ne soient pas de vains mots.



44 Libres ensemble

44 L'université de tous les combats.

Annemie Schaus a le droit et les libertés dans la peau et entame son rectorat sous le signe de l'engagement. CATHERINE HAXHE et AMÉLIE DOGOT

48 Un Code anti-inégalités.

À la croisée du féminisme et du droit, le collectif Fem&L.A.W. traque le sexism dans les lois et traités.

SANDRA EVRARD

54 La liberté d'expression, un combat permanent.

Emmanuel Pierrat, l'avocat des écrivains, est aussi le plus écrivain des avocats.

PHILIPPE FOUSSIER

58 International

60 Quand la Covid profite à la mafia.

Pour pallier les manquements de l'État et contrer le crime organisé, les réseaux de soutien autogérés s'organisent dans les Pouilles.

ALESSIA MANZI et GIACOMO SINI

63 Espagne : revenus et déconvenues.

Censé offrir un «filet de sécurité permanent» aux familles les plus pauvres, le revenu minimum vital ploie sous les critiques.

DAVID RAVENTÓS

66 La Colombie entre violence extrême et solidarité.

Cibles des groupes armés, les «leaders sociaux» continuent de se battre pour les droits, l'environnement et la solidarité. BETTY PEDRAZA LÓPEZ

70 Culture

72 Art et domination: l'œuvre maîtresse.

Derrière un tableau et son prix exorbitant, le pouvoir, le sacré et la magie opèrent.

JULIE LUONG

75 L'écriture, un mode de survie.

L'acteur et auteur Roda Fawaz joue avec les rôles et les identités aussi bien sur scène que sur petit écran.

CATHERINE CALLICO

78 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

Transhumanisme et dressage des corps. VÉRONIQUE BERGEN

Précarité, solidarité, laïcité

Pour les générations nées après 1970, l'«habitude» de vivre dans un monde en crise s'est installée. Crise du pétrole, du sida, de l'économie et de la finance, du terrorisme, de la démocratie, du climat... la liste est longue.

Mais cela ne doit pas éluder la dernière en date, car celle-ci semble malheureusement être à la fois celle de trop, et celle qui exacerbé toutes les autres. C'est en cela qu'elle est préoccupante, car elle se présente comme une hydre à plusieurs têtes dont on peine à choisir laquelle éliminer en premier lieu.

Les derniers rapports de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) indiquent que la faim dans le monde s'accroît et compromet très sérieusement l'objectif onusien de l'éradiquer d'ici 2030 comme prévu. Les enfants font partie des premières victimes, avec 15 % de plus plongeant dans la pauvreté depuis le début de la pandémie, selon l'Unesco. Tandis que les violences intrafamiliales sont également en hausse. Sans oublier les migrant.e.s dont certains États choisissent de nier – encore davantage – l'existence depuis l'arrivée de l'urgence sanitaire. À l'instar de l'autre urgence : climatique, dont on sait qu'elle engendrera d'autres formes de précarité, si elle n'est pas rapidement jugulée.

Les répercussions de la crise sanitaire, susceptibles d'entraîner une récession économique sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, risquent d'être chaque fois plus lourdes pour une part importante de la population. Ici et ailleurs. Et pour de nombreuses années.

Les mesures étatiques et l'annonce d'une attention particulière qui devrait être portée aux plus précarisés, par le nouveau gouvernement, sont à saluer. Mais elles devront impérativement et rapidement être suivies d'effets. Et pour tout le monde. Car dans toute crise, il y a toujours les «oublié.e.s». Celles et ceux qui sortent des radars d'analyse classique. Parfois parce qu'ils/elles ne sont inscrit.e.s dans aucun système permettant de les identifier, parfois parce qu'ils/elles ne connaissent pas leurs droits, mais aussi parce qu'ils/elles cumulent les facteurs de précarisation et que l'effet boule de neige les submerge.

C'est pour toutes ces raisons que le Centre d'Action Laïque lance en ce mois de novembre sa campagne basée sur la solidarité inclusive, pour que personne ne soit oublié, avec un slogan : «Égaux, ensemble.» Donc vous, et moi et eux, elles, aussi! 

Opinion

L'herbe... plus verte

Est-il pertinent de pénaliser la consommation du cannabis ? D'aucuns en doutent, surtout que les modèles alternatifs existent pour appréhender cette question, à la place d'une prohibition qui ne fonctionne de toute façon pas ! Quels sont ces modèles ? Sarah Fautré, coordinatrice à la Liaison antiprohibitionniste, évoque ces pistes à la suite de la parution de la brochure «Quand l'herbe est plus verte ailleurs».

«Cette étude s'adresse autant aux responsables politiques et aux intervenant.e.s du secteur assuétudes qu'à la population – qu'elle soit concernée ou non par l'usage de drogues – car sa conscience citoyenne ne peut demeurer indifférente aux choix de société et aux coûts (sanitaires, financiers, humains, sécuritaires...) impliqués par la prohibition des drogues. Bien qu'il soit inscrit dans les conventions internationales, qu'il soit appliqué avec une rigueur variable mais parfois extrême sur l'ensemble de la planète, le régime prohibitionniste n'a jamais réussi à éradiquer, réduire, ni même endiguer la consommation de produits psychotropes illicites. Nombre d'études montrent, au contraire, que ce régime a tendance à favoriser les consommations problématiques et les trafics mafieux.

L'idée d'un monde sans la moindre drogue est illusoire. Il n'adviendra jamais et certainement pas en continuant à privilégier la répression de l'offre afin de faire diminuer la demande. La stratégie actuelle de lutte contre le trafic de stupéfiants suppose qu'il est possible de réduire la demande en limitant l'offre. La réalité et l'histoire nous enseignent tout autre chose. En effet, l'illégalité du cannabis n'a pas empêché sa marchandisation, et celle-ci s'est réalisée sans considération éthique ni de santé publique ou de respect des droits humains. Le marché du cannabis est aujourd'hui à l'image de la guerre faite à la drogue : un marché totalement dérégulé, violent, dommageable sur les plans social et sanitaire.

Pourtant, d'autres possibilités existent. Notre association ne souhaite pas se positionner sur un modèle idéal, car comme nous l'écrivons dans notre conclusion, la consommation de drogues est un phénomène profondément culturel et un modèle valable dans un pays ne l'est pas forcément dans un autre. Pour sa dimension collective et non marchande, nous sommes favorables à la mise en place de *Cannabis Social Clubs* tels qu'on en trouve en Espagne ou

en Uruguay. Même si les modalités de fonctionnement ne sont pas les mêmes dans les deux pays, il s'agit d'un modèle qui nous semble prometteur. Il a déjà fait ses preuves en Belgique mais les personnes impliquées dans ces ASBL sont encore criminalisées.»



Mathieu Bietlot, Sarah Fautré, Bruno Valkeneers, «Quand l'herbe est plus verte. Les alternatives possibles à la prohibition du cannabis. Modèles et expérience», Bruxelles, Liaison antiprohibitionniste, 2020, 40 pages.

Brochure à télécharger sur www.lliaison.org ou à demander à info@lliaison.org

Marthe, sainte faussaire

Elle aurait passé cinquante ans sans boire ni manger à l'exception d'une hostie hebdomadaire, revivant la passion du Christ tous les vendredis sur son lit de douleur. La Française Marthe Robin «a changé la vie de milliers d'individus, son rayonnement magnifique bouleverse encore», témoigne Sophie Guex, docteur en philologie et membre des Foyers de charité, l'œuvre laïque catholique inspirée par la pieuse paysanne. En 2014, le pape François a reconnu les «vertus héroïques» de Marthe Robin, sur la voie de la béatification. Et c'est un peu un pavé dans la mare d'eau bénite que jettent les éditions du Cerf en publiant à titre posthume *La Fraude mystique de Marthe Robin*, une enquête aux airs de polar patiemment documentée et menée sur une trentaine d'années par Conrad De Meester. Le théologien belge fait de la mystique de la Drôme une affabulatrice, ce qui n'empêche pas le moins du monde son procès en canonisation de se poursuivre à Rome. Marthe Robin est devenue aveugle. Le Vatican aussi, visiblement. (ad)

À Gisèle, la matrie reconnaissante !

Rebelle qui a élu le droit en moyen de changer le monde, avocate engagée, Gisèle Halimi est décédée le 28 juillet dernier, après avoir consacré sa vie aux combats en faveur de l'émancipation, de la justice, de l'égalité et de la cause des femmes. Et c'est une autre injustice que celles qui réclament maintenant son entrée au Panthéon entendent

réparer. En effet, ne reposent dans le célèbre bâtiment que 5 femmes pour 73 hommes. «Ce qui n'est pas le reflet de la réalité, car les femmes sont nombreuses à avoir fait l'histoire de France et tout aussi nombreuses à être restées dans l'ombre», a déclaré Claire Charlès pour l'association féministe Les Effronté.es lors d'un récent happening. Née en Tunisie d'un père d'origine berbère, d'une mère juive sépharade, Gisèle Halimi s'est révoltée dès l'enfance contre la condition des femmes, leur silence, leur invisibilité. Avocate des militants indépendantistes tunisiens et algériens, dénonçant la torture et l'arme du viol, elle lègue aux générations présentes et futures un héritage de luttes dans un monde où les conquêtes égalitaires demeurent fragiles. Elle attendait toujours, en 2020, l'avènement d'une révolution féministe dans les mœurs et les mentalités. Reposera-t-elle (en paix) au Panthéon auprès de Simone Veil? (ad&vb)

Archives de l'(in)humanité

On parle régulièrement de la restitution des biens culturels spoliés pendant la période coloniale, moins de la restitution des restes humains. Même si, depuis le retour en Afrique du Sud du corps de Saartjie Baartman, la «Vénus hottentote», en 2002, les demandes se multiplient. Dans le contexte d'émergence de nouvelles disciplines scientifiques durant la seconde moitié du XIX^e siècle, l'anthropologie s'est dotée de collections scientifiques pour la recherche et l'enseignement. Des corps ou des parties de corps d'habitants des territoires aujourd'hui situés en République démocratique du Congo – des crânes, le plus souvent – ont ainsi été «acquis» et transportés en Belgique par des militaires ou des coloniaux belges avant de rejoindre les vitrines académiques. L'Université libre de Bruxelles a récemment signé une convention de restitution avec l'Université de Lubumbashi (Unilu). «Un impératif éthique qu'il convient de saluer comme une étape décisive, à la fois pour la réappropriation des pans occultés [de l'histoire] et pour une coopération scientifique débarrassée du poids du passé», selon Gilbert Kishiba Fitula, recteur de l'Unilu. Il souligne également le rôle de «déblayage de terrain» que les universités ont aujourd'hui à jouer. Car dans de nombreux musées européens, les épisodes douloureux de l'histoire coloniale ont encore leurs témoins. Silencieux, certes, mais bien de chair et d'os. (ad)

L'art de vivre ensemble, une philosophie politique

Sept ans après sa « Déclaration d'interdépendance », l'Internationale convivialiste fondée par le sociologue Alain Caillé publie un second manifeste signé par 300 personnalités – intellectuels, activistes, écrivains et artistes – issus de 33 pays et placé sous le signe de l'urgence. Urgence à élaborer une pensée, une philosophie politique qui propose un monde alternatif au néolibéralisme global, lequel nous mène planétairement vers le désastre.

Propos recueillis par Véronique Bergen
Écrivaine

À l'heure où le dérèglement climatique, la crise environnementale s'accélèrent, où les dictatures prolifèrent, il nous faut nous engager dans la construction d'un autre type de société ayant tant les moyens que la volonté d'affronter les problèmes écologiques, sociaux et politiques dans un monde où la survie des formes du vivant – dont celle de l'humanité – est menacée. Un pari salutaire pour une sortie du sentiment d'impuissance et afin d'« inverser les dynamiques qui gouvernent actuellement le monde et d'éviter le pire ». Un appel incitant la société civile à construire un monde post-néolibéral et à en définir les contours.

Fruit d'un travail collectif international, ce *Second manifeste convivialiste* entend faire d'analyses et de propositions théoriques le levier pour des

mutations pratiques. Le défi est de sortir des impasses d'un néolibéralisme ruinant l'environnement, les idéaux démocratiques, égalitaires, creusant l'écart entre les richesses. Un mot sur le fait que le convivialisme n'est pas une nouvelle doctrine, mais une « philosophie de l'art de vivre ensemble » ?

Je ne me rappelle plus très bien où j'ai écrit que le convivialisme n'est pas une nouvelle doctrine. C'est à la fois vrai et faux. Vrai parce que le convivialisme puise son inspiration dans tout ce qui s'est pensé sur la question de la convivance (le fameux « vivre ensemble ») à travers les grandes religions, les diverses philosophies et, plus particulièrement, les grandes idéologies politiques de la modernité (libéralisme, socialisme, communisme ou anar-

chisme). Faux parce qu'en recherchant à la fois leur plus grand dénominateur commun et ce qui en elles fait encore sens aujourd'hui, alors que nous constatons la finitude de la nature et la fragilité des civilisations héritées, le discours convivialiste ne peut qu'apparaître nouveau. Et il revêt bien une dimension doctrinale assumée, en effet, même si cette doctrine se veut la plus ouverte possible puisqu'on peut y entrer à partir de toutes ses sources que je mentionnais à l'instant.

Pouvez-vous exposer le premier défi à relever : sortir de l'*hubris*, de l'illimitation du désir (une pulsion au cœur du néolibéralisme), un défi dont vous faites un impératif catégorique ?

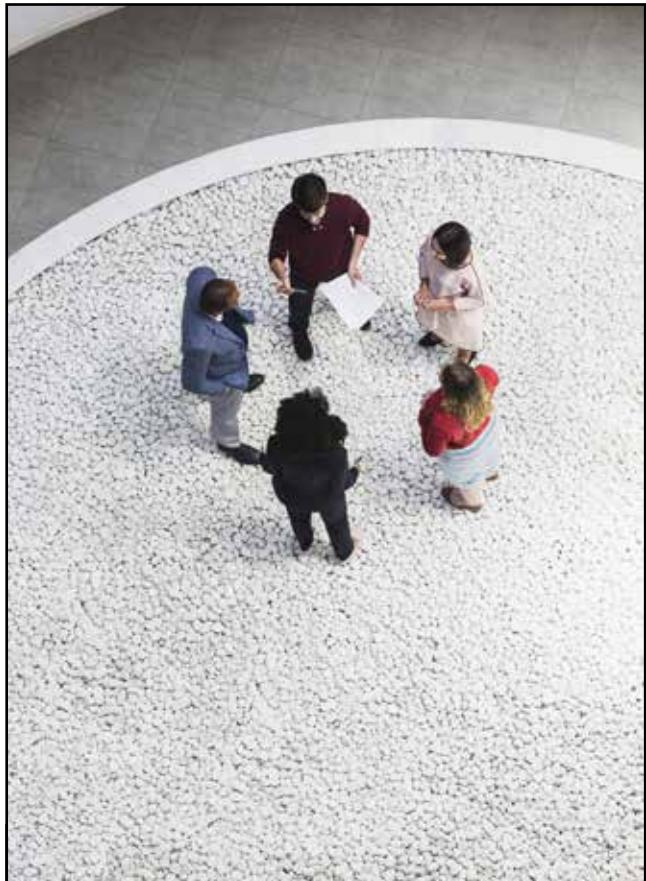
À certains égards, c'est le seul défi véritable, celui qui se trouve en

amont de tous les autres, la question des questions : comment empêcher que l'aspiration à la toute-puissance de quelques-uns (potentiellement très nombreux, les masses) n'entraîne la ruine de tous ? Chez les Grecs, l'*hubris*, le basculement dans l'illimitation du désir entraînait immanquablement l'apparition de Némésis, la déesse de la vengeance qui précipitait dans la chute ceux qui avaient voulu égaler les dieux. Mais cette *hubris* que les Grecs pensaient à l'échelle des individus, il nous faut comprendre qu'elle concerne en réalité l'humanité tout entière. C'est elle qui est menacée de courir à sa perte pour n'avoir pas su respecter la finitude de son environnement naturel. Hier, elle a payé un lourd tribut au fantasme de la toute-puissance totalitaire qui prétendait rivaliser avec Dieu en créant un homme nouveau (nazi, fas-



© Liu Xuehong

Le sociologue Alain Caillé invite à imaginer comment mieux vivre ensemble même sans croissance.



© CAA Image/Science Photo Library/AFP

nuls, mais limités et particulièrement insuffisants aujourd’hui où la promesse d’un paradis *post-mortem* fait de moins en moins recette (sauf chez les djihadistes qui font revivre à leur manière l’illusion totalitaire) et où chacun préfère de plus en plus l’excitation de l’instant à la perspective d’une vie à peu près équilibrée. Émile Durkheim avait déjà dit l’essentiel: les besoins humains ne sont pas susceptibles d’être satisfaits s’il n’existe pas une puissance morale supérieure capable de les limiter. Eh bien! voilà où nous en sommes, voilà le défi, colossal, qu’il nous faut relever: inventer (pas de toutes pièces, en faisant fi des morales passées) une morale qui soit à la hauteur des menaces de notre temps. La tâche paraît presque impossible, mais les risques de catastrophe sont tels aujourd’hui que nous n’aurons sans doute pas le choix de ne pas l’entreprendre.

**Corrélat de ma question précédente:
comment la société civile peut-elle
résister à l’*hubris* des technosciences
(transhumanisme, intelligence
artificielle...) qui met en danger
et méprise l’ensemble des valeurs
convivialistes ?**

Admettons qu’un nombre suffisant d’humains, jouissant d’une certaine influence, se persuade que nous n’avons pas d’autre choix que de définir une morale actuelle, que nous pourrions potentiellement universaliser, l’un des obstacles qu’il leur faudra surmonter sera la séduction exercée par ce que Friedrich Nietzsche appelait la «mora-

«Le convivialisme puise son inspiration dans tout ce qui s’est pensé sur la question de la “convivance” à travers les grandes religions, les diverses philosophies.»

ciste ou communiste). Aujourd’hui, le flambeau de l’*hubris* a été repris par le néolibéralisme (l’idéologie du capitalisme rentier et spéculatif) qui fait miroiter mensongèrement à tous la perspective d’un enrichissement sans fin, quand il n’ajoute pas à cette promesse celle d’une vie éternelle rendue possible grâce au transhumanisme et à l’intelligence artificielle. Vaille que vaille, les grandes religions et les sagesses laïques ont tenté de brider cette aspiration infantile à l’illimitation. Avec des résultats non

line», c'est-à-dire l'appel aux seuls bons sentiments, à la fraternité ou à l'amour de tous pour tous. Disons-le autrement. Le premier moteur de l'*hubris* est le désir de reconnaissance et l'impossibilité des humains à se contenter de ce qu'ils sont. Ce désir de mieux faire, d'être plus, n'est en rien répréhensible, au contraire, c'est lui qui peut nous permettre de progresser. Tout le problème est de lui trouver des débouchés, de bien identifier les champs où il puisse se déployer au bénéfice de l'humanité et non à son détriment. Pour le formuler en quelques mots, nous nous trouverons tous mieux si nous rivalisons pour créer de la musique, des livres ou de la peinture, pour inventer de meilleures manières de vivre ensemble, dans la quête de la connaissance scientifique, pour mieux jouer au foot ou à la pétanque, etc., que si nous nous battons pour nous enrichir par tous les moyens ou pour tuer le plus de gens possible. Et c'est là où la société civile a son rôle, crucial, à jouer. Elle seule sera capable de déployer des champs d'activité suffisamment excitants et donc attrayants pour détourner les humains de leurs passions tristes.

À l'universalisme et son risque d'imperialisme occidental et au repli sur les communautarismes, le convivialisme oppose un «pluriversalisme» qui, sans renoncer à l'universalité des principes éthiques et politiques, s'ouvre à la pluralité des cultures, de leurs valeurs. Comment le mettre en œuvre pratiquement? Et comment activez-vous la diffusion du convivialisme afin de rallier un maximum de

citoyens du monde prêts à s'engager dans la mise en œuvre d'un autre monde?

Rien ne pourra s'opérer sans un basculement de l'opinion publique mondiale, et celui-ci n'a aucune chance de survenir si nous ne parvenons pas à mettre en réseau tous ceux qui sont actifs dans leurs sociétés civiles associationnistes respectives. Comment? Une modalité possible est la création d'archipels convivialistes. La notion d'archipel (politique, au sens large) a été élaborée par le poète et philosophe antillais Édouard Glissant. L'idée centrale est qu'au sein d'un archipel, les différentes îles qui le forment ont une double identité: une «identité-racine» (chacun vit chez soi et y fait ce qu'il a à y faire), et une «identité-relation» (chacune des îles entretiennent diverses relations avec d'autres îles). Deux ou plusieurs îles, ou des insulaires d'îles différentes peuvent former un projet commun (affréter une «pirogue»). Il n'y a pas (c'est là le point crucial) de pouvoir central. Ou, plutôt, le lieu du pouvoir est un lieu vide, que personne ne peut s'approprier. À la limite, la seule chose qui relie les îles *a minima*, c'est le partage d'un nom commun. C'est déjà beaucoup. Nous essayons de faire émerger de tels archipels convivialistes. Si la mayonnaise prend, alors on verra bien se manifester les différences d'interprétation de notions et d'idéaux apparemment mutuels. Ce sera là du pluriversalisme en actes.



Internationale convivialiste,
«Second manifeste convivialiste.
Pour un monde post-néolibéral»,
Arles, Actes Sud,
144 pages.



Précarité, solidarité, laïcité



Une récente étude de la Banque mondiale estime que 150 millions de personnes risquent de basculer dans l'extrême pauvreté d'ici 2021, à la suite de la pandémie. Un chiffre qui augmente pour la première fois depuis plus de vingt ans !

Si la pauvreté n'a jamais disparu du globe, des progrès avaient néanmoins été enregistrés ces dernières décennies. Les crises représentent toujours un point de basculement sociétal – pour le meilleur comme pour le pire – qui touche en premier lieu les personnes les plus précarisées. La situation de pauvreté en est une, mais pas la seule. La précarité se décline en effet sous différentes dimensions. Les enfants et les femmes constituent la part de la population la plus fortement touchée par la précarisation, nous l'avons déjà observé durant la période de confinement. Mais ce ne sont pas les seules. La note d'espoir dans cette situation, dramatique pour certain.e.s, c'est la solidarité qui s'est déployée en vue d'offrir une aide aux plus démuni.e.s.

Mais les problèmes rencontrés sont loin d'être résolus. La précarisation dans différents domaines risque d'ailleurs de s'accroître encore au gré des prochains mois. Le mouvement laïque continuera donc de se mobiliser pour apporter son soutien et ramener «à bord» celles et ceux qui sont passé.e.s sous les radars de la solidarité. Afin que personne ne soit oublié dans ce contexte difficile. (se)

À bord toute !

Plus que jamais, en période de pandémie, la solidarité s'est révélée indispensable à la survie de la collectivité. Pilier de la laïcité, avec l'égalité et la défense des libertés, elle s'appuie sur des mécanismes multiples, volontaires ou spontanés, mais toujours guidés par l'intuition que, face à de grands dangers, l'individualisme ou la rivalité ne peuvent qu'aggraver la situation.

Par Sylvie Lausberg
Directrice « Étude & Stratégie » - CAL/COM

À l'heure où la nature se déchaîne, du virus infiniment petit à lénormité de calamiteux ouragans et tempêtes, sans parler de la fonte des glaces, elle n'a jamais été autant présente dans les esprits et les programmes de gouvernement. L'observation scientifique nous apprend que si la compétition et la lutte peuvent être des moteurs, plus les conditions de vie sont rudes, plus la faune et la flore développent des services mutuels entre espèces, des comportements d'entraide et de survie collective. L'apologie du « chacun pour soi » et du profit aveugle avait déjà creusé les inégalités; la crise de la Covid a frappé de plein fouet les laissés-pour-compte qui gardaient encore la tête hors de l'eau.

Le dossier de ce numéro d'*Espace de Libertés* dresse un bilan terrible: le basculement des enfants dans une pauvreté insoutenable, la précarisation croissante des femmes dans notre pays, parce que oui, «la pauvreté aussi est sexiste», avec son corol-

laire: l'accroissement des personnes qui, autour de nous, se retrouvent sans toit, et certaines sans droits. L'enfermement dans des espaces exiguës a déchiré des familles, provoqué ou augmenté les actes de violence psychique et physique; déconnecté les plus fragiles des réseaux scolaires ou d'accompagnement.

L'après, c'est maintenant

Alors, que faire ? Comment penser, non pas l'après, non pas le monde de demain, mais celui d'aujourd'hui, dans l'urgence que ces constats commandent ?

Le mouvement laïque n'a pas de recettes toutes faites ni de figures providentielles à proposer. Mais il retrousse ses manches, en commençant par rendre visible ce que l'on préfère ne pas voir. Le but de la campagne « Égaux, ensemble » que nous soutenons cette année est de créer des ponts, de tisser des filets de sécurité et de promouvoir des

Au plus fort de la crise sanitaire, ce sont les formes d'altruisme que sont la solidarité et l'entraide qui ont sauvé le pays et ses habitants.

espaces pour fédérer, échanger, et se rassembler autour d'un projet commun: celui d'une société plurielle et engagée pour une réelle autonomie de chacun et chacune, au quotidien. Le programme est vaste, mais nous ne partons pas de zéro. Bien au contraire! La laïcité, ouverte sur le monde, vise le bien-être, l'autonomie de décision et l'émancipation des personnes, et s'exerce dans le respect de leurs convictions philosophiques et politiques. L'objectif premier des propositions envisagées est de ne laisser personne au bord du chemin.

Grâce aux actions concrètes des sept régionales, aux bien nommés réseaux laïques de solidarité, aux Maisons de la laïcité ouvertes à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, bien entendu, par le travail de proximité de toutes ses associations constitutives, le mouvement laïque compose, sur le terrain, un maillage de soutien qui évite la verticalité et les effets pervers d'une position condescendante. Échange de savoirs, alphabétisation, aide à l'emploi, soutien scolaire, boutique de vêtements de seconde main, ateliers de socialisation ont été et restent des lieux indispensables à l'exercice de cette solidarité.

Mais aujourd'hui, ce sont surtout les mentalités qu'il est urgent de toucher, dans le sens de l'expression «toucher au cœur». L'insensibilisation au sort d'autrui, le repli comme stratégie de protection sont devenus la norme; la solidarité et l'entraide, des exceptions. Sauf que... au plus fort de la crise sanitaire, ce sont ces formes d'altruisme qui ont sauvé le pays et ses habitants. En première ligne, dans les maisons de repos, les hôpitaux, les grandes surfaces, derrière les portes des maisons pour coudre des masques ou fabriquer des casques en plexi, dans les quartiers en s'assurant que les plus isolés aient accès aux vivres et aux médicaments nécessaires. Et aux fenêtres, lors des concerts de casseroles et d'applaudissements pour les soignants quand, le cœur serré, à 20 heures, chaque citoyen avait suivi les courbes de l'épidémie et pris connaissance du nombre de malades et de décès. Cette émotion partagée n'a pas disparu, mais elle s'amenuise. À moins que l'on ne la cultive pour que cette chaleur humaine perdure et se répande, dans tous les interstices de notre vie sociale.

Un programme «solidaire, prospère et durable»

Si les défis peuvent sembler insurmontables, rien n'est possible sans la volonté de les relever. En parallèle à la crise sanitaire et à celle, sociale et économique, qui a déjà commencé à faire des ravages, la crise politique semblait interminable et insoluble. Le spectre d'une Belgique sous le joug des identitaires et de l'extrême droite plombait l'horizon bouché par des exclusives.

Et pourtant. *In extremis*, un accord de gouvernement a mis fin à l'instabilité, s'arc-boutant sur des piliers qui vont dans le sens attendu par la population puisque le programme sur lequel sept partis se sont mis d'accord s'affirme «solidaire, prospère et durable». Ses thèmes et leur priorisation, ainsi que la volonté de rassembler les citoyens, la société civile et les politiques, tranchent sensiblement avec la précédente législature. L'accent mis sur la nécessité de services publics performants opère une rupture avec le démantèlement de l'État social. De quoi donner un peu d'oxygène dans de nombreux domaines, en particulier celui de la santé – en ce compris la santé psychique –, enfin massivement refinancé. Idem pour la justice, dont les moyens seront considérablement accrus, avec des dispositifs pour une justice plus efficace, plus accessible et plus compréhensible notamment, grâce à des sanctions alternatives à la prison et – il était temps – des moyens pour un travail de réintégration des détenu.e.s.

Des moyens financiers sont indispensables, mais le renouveau démocratique passe aussi par une meilleure participation des citoyens aux décisions qui

les concernent. Ici également, l'accord prévoit la possibilité de pétitions de citoyens, donnant lieu le cas échéant à des propositions d'initiative législative, à l'abaissement de l'âge de vote aux élections européennes à 16 ans, mais aussi à la lutte contre la désinformation et la propagation des *fake news* ou à un statut de lanceur d'alerte.

Quel billet pour ceux qui ne sont pas à bord ?

Sans nous lancer dans l'analyse complète de l'accord, la volonté du tout digital doit nous alerter sur les risques de fracture, la précarité numérique étant déjà une réalité qui touche les plus vulnérables, redoublant les risques d'exclusion. Le mouvement laïque a, depuis des années déjà, organisé une formation technologique pour les personnes sans emploi et les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale. Un accompagnement qui va s'avérer encore davantage nécessaire,

car l'infor-





matisation des démarches en tout genre ne fera que s'accroître. La lutte contre la pauvreté, contre les discriminations et les violences envers les femmes fait également figure de priorité du gouvernement, tout comme celle contre le racisme, assortie d'un plan d'action national de sécurité prévoyant le délit de discrimination et de haine.

Les mesures annoncées vont donc bien dans le sens des revendications énoncées dans notre dernier mémo-randum. La vigilance restera évidemment de mise tout au long de la législature afin que le bilan soit à la hauteur des ambitions affichées. Restons aussi prudents: la crise sanitaire n'est pas terminée, de terribles conséquences sociales et éco-

nomiques sont à redouter, mais les planètes semblent alignées sur une volonté commune: remettre l'humain au cœur des préoccupations, tous les humains, qu'ils vivent ici ou viennent d'ailleurs. Sur ce dernier plan, l'accueil des exilés forme une tache aveugle sur la feuille de route. Malgré quelques annonces prometteuses, il ne semble pas que l'Union européenne révolutionne, dans les faits, sa politique d'asile et que les mesures envisagées bénéficient effectivement aux migrants.

Le chemin sera encore long pour que chacun et chacune reste ou remonte à bord du vaisseau que nous avons tous la responsabilité de mener sur les eaux mouvementées de l'histoire. Elle s'écrit jour après jour. 

La pauvreté aussi est sexiste

Si la pauvreté peut toucher tout le monde, on constate cependant que les femmes risquent davantage de tomber dans la précarité que leurs homologues masculins. La crise n'a d'ailleurs fait qu'aggraver ce phénomène.

Par Diane Gardiol

Chargée de projets «Étude & Stratégie» - CAL/COM

La société dans laquelle nous vivons est structurellement sexiste, résultat de siècles de discriminations envers les femmes, qu'elles soient prescrites par les religions, entérinées par les législations et soutenues par une culture patriarcale. La pauvreté n'échappe pas à ce biais sexiste: le cumul des discriminations au cours de la vie des femmes contribue à leur appauvrissement, mais aussi à la détérioration de leur santé physique (pénibilité des tâches, report de soins, etc.) et psychique (mésestime de soi, isolement, etc.).

Sexisme structurel : inégalités et stéréotypes

Pourquoi les femmes se retrouvent-elles généralement plus pauvres que les hommes ? L'après séparation ou divorce est un élément déterminant car, dans 80 % des cas, ce sont elles les cheffes des familles monoparentales. La moitié de ces femmes doivent se débrouiller sans aucune contribution pour les enfants, ce qui engendre un taux de pauvreté de 42,6 % pour ces

femmes et leurs enfants. Quand une contribution alimentaire est versée, le risque de pauvreté est encore de 22,8 %, parce que les frais de relogement, le rachat de meubles et tous les autres coûts tels les moyens de transport leur incombent. En résumé, 46 % des familles monoparentales ont des revenus qui se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Sur le plan professionnel, les femmes sont, comme l'a démontré la crise sanitaire¹, majoritaires dans les secteurs d'activités souvent dévalorisés et sous-financés: ainsi 80 % d'entre elles travaillent dans le secteur hospitalier, 88 % dans les maisons de repos et de soins, 86,5 % dans les maisons de repos pour personnes âgées, 96 % dans les crèches, 95 % dans le secteur des aides familiales à domicile, 60 % dans le secteur du commerce de détail en magasin non spécialisé (grande distribution). Le travail invisible et non rémunéré, à savoir les tâches ménagères, est également dévolu aux femmes avec, pour conséquences, des pertes cumulées en matière de revenus, de temps pour se

1 Émilie Djawa et Diane Gardiol, «Le Covid-19, nouvel ennemi des droits des femmes?», mis en ligne sur www.cffb.be, le 28 avril 2020.

former, pour nouer de nouvelles relations ou simplement pour soi.

La liste des causes qui contribuent à la précarité des femmes est encore longue: inégalités salariales, plafond de verre, inégalités patrimoniales et encore et toujours des emplois plus précaires et à temps partiel (quatre fois plus de femmes que d'hommes²). Ce sont cependant les violences conjugales qui apparaissent dans les études comme l'un des facteurs majeurs de l'appauvrissement des femmes. Mais toutes les discriminations ne sont pas mesurables, car les indicateurs et les statistiques restent peu genrés. Le constat est posé par les professeures de l'ULB Sile O'Dorchai et Danièle Meuldres, qui ont corrélé le taux de risque de pauvreté et les rapports de pouvoir au sein des couples. Les résultats sont révélateurs: le taux de dépendance financière des femmes est de 36%, alors que le taux de risque de pauvreté baisse à 16% quand il est calculé sur la base des revenus du ménage³.

Les conséquences sur le mental des femmes

Outre les inégalités et les biais sexistes qui prédisposent les femmes à la pauvreté, il faut savoir que ces dernières ne vivent pas non plus la précarité de la même manière que les hommes. La commission éthique du CFFB s'est penchée sur cet aspect psychique souvent occulté dans les études. Le retour d'expérience des associations de terrain est sans appel: les femmes sont culpabilisées de ne pas pouvoir joindre les deux bouts et offrir le nécessaire à leurs enfants. Nathalie⁴, par exemple,

est tiraillée psychologiquement entre deux injonctions: faire plaisir à ses enfants avec les faibles moyens financiers qu'elle a, tout en devant les nourrir de la façon la plus saine possible.

Le poids de la charge mentale

Les femmes sont en général confrontées à une charge mentale qui leur demande d'être irréprochables à tous les niveaux: un travail à temps plein pour celles qui en ont un, mais qui ne leur permet pas d'être suffisamment disponibles pour les enfants, pour gérer les tâches domestiques, les soucis administratifs, mais aussi souvent pour apporter des soins à leurs parents ou à leurs beaux-parents. Avec, au bout du compte, aucun temps pour elles. En plus de cela, elles sont confrontées à l'aggravation de cette charge mentale à cause de la précarité de leurs moyens financiers, qui implique d'autres tâches à gérer pour le bien-être de leur famille. Ainsi risquent-elles d'être contrôlées par les services auxquels elles s'adressent pour obtenir de l'aide en devant justifier, par exemple, le choix de leur nouveau compagnon, de subir les remontrances du personnel enseignant lorsque les enfants n'ont pas le livre ou le matériel requis, ou encore les injonctions sur leur apparence et leur façon de se présenter. Les exemples sont légion, à l'instar des procédés de survie qu'elles doivent déployer pour faire bonne figure, pour répondre aux attentes et pour éviter les mesures de rétorsion. Quitte à ruser et à s'épuiser!

Il s'agit donc d'une double peine pour les femmes, qui sont à la fois

² Sylvie Lausberg, «En Belgique, les femmes ne comptent pas!», carte blanche parue dans *Le Soir*, le 12 juin 2020.

³ Élodie Blogie, «Isolés et familles monoparentales bouleversent le concept de ménage» dans *Le Soir*, 21 février 2020.

⁴ Prénom d'emprunt.



généralement plus pauvres que les hommes et, à cause d'une société structurellement sexiste, subissent et endoscent une charge mentale écrasante liée à cette précarité. Cette charge mentale aggrave leur situation, ne leur laissant aucun répit pour tenter de mettre en place un changement de situation qu'elles espèrent favorable.

Quelles solutions ?

Plusieurs pistes pour lutter contre la pauvreté et les inégalités femmes-hommes existent, dont certaines figurent dans l'accord politique du

nouveau gouvernement. La dénonciation, par les associations de femmes et la société civile depuis de nombreuses années, de l'injustice liée au statut de cohabitant semble avoir été entendue. De fait, ce statut défavorise particulièrement les femmes qui sont dépendantes économiquement de la personne considérée comme étant chargée de la famille⁵. Ce modèle est aujourd'hui dépassé, et l'on se dirige vers une automatisation des droits sociaux. Les droits et les aides sociales doivent eux aussi être réévalués à l'aune des réels besoins des femmes et de leur famille.

5 Coline Cœurderoy et Caroline Delava, «L'individualisation des droits sociaux : vers un modèle social individualisé», mis en ligne sur www.ccfb.be, le 7 avril 2020.



Les discriminations dans le monde du travail (plafond de verre, assignation à certains métiers, temps partiels et pensions plus faibles au bout du compte) ainsi que la difficulté à concilier harmonieusement vie professionnelle et vie privée contribuent à cette précarité et à l'amplification de la charge mentale. La revalorisation financière et symbolique des métiers qui emploient majoritairement des femmes (ceux du *care*, notamment) constitue donc une revendication importante, qui permettrait à la fois de lutter contre le sexismec dont souffrent ces professions, mais surtout d'octroyer un meilleur niveau de vie aux travailleuses, gage d'une émancipation et d'une liberté de choix plus grandes. Les discriminations au travail qui interviennent majoritairement durant ou après leur grossesse (une plainte sur quatre selon l'Institut pour l'égalité femmes-hommes), ainsi que les inégalités de salaire qui creusent toujours les écarts de richesse entre femmes et hommes au fil de leurs carrières devraient également être régularisées et prises en considération dans le calcul de la pension.

Côté réduction de la charge mentale, la création récente de «bulles

de répit» à Liège qui permettent aux familles monoparentales de faire garder leurs enfants pour retrouver un peu de disponibilité représente une initiative novatrice qu'il faut encourager et reproduire. Celles-ci ne peuvent cependant pas remplacer le besoin de crèches supplémentaires et de gardes d'enfants.

Comme indiqué précédemment, l'autre grand fléau observé est la recrudescence, depuis le début de la crise sanitaire, des violences faites aux femmes. Le gouvernement fait de la lutte contre ces violences une priorité politique, ce qui devrait parallèlement et à long terme contribuer à réduire leur pauvreté. D'autres initiatives politiques, comme une proposition de résolution sur la gratuité des protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle, sont prometteuses dans cette lutte contre la pauvreté. La crise sanitaire rend encore plus urgent le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes: c'est maintenant qu'il faut agir. ♀

Oui, «la pauvreté aussi est sexiste»!

C'est le thème de la nouvelle campagne du Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB) qui a démarré mi-octobre, en lien avec la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, et en partenariat avec le CAL qui accueille une exposition à voir jusqu'à fin novembre.

Les enfants, à protéger d'urgence

Vulnérables parmi les vulnérables, puisqu'ils ne peuvent pas se défendre seuls, les enfants sont particulièrement touchés par la crise et risquent de l'être encore davantage si la pandémie persiste. Aujourd'hui, 1,2 milliard d'entre eux sont en situation de pauvreté. Et celle-ci a fortement augmenté ces derniers mois, faisant craindre à l'Unicef que cette crise sanitaire se transforme aussi en crise des droits des enfants.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

La pandémie de coronavirus et les mesures de confinement ont fait basculer 150 millions d'enfants supplémentaires dans la pauvreté, selon une analyse du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et Save the Children. Privés de services élémentaires, entre autres à cause des perturbations touchant les chaînes d'approvisionnement ou de vaccinations, les enfants se voient menacés en ce qui concerne la nutrition, de leur santé (pas uniquement la Covid, mais aussi dans la protection contre des maladies récurrentes comme la pneumonie, le paludisme ou la diarrhée), de l'accès à une eau potable, ce qui accroît les risques de mortalité.

Une précarisation de nature multidimensionnelle, car ce n'est pas seulement la privation de nourriture ou de logement, dont souffrent les plus jeunes, mais aussi un manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation.

Pour 45 % des enfants repris dans les données de cette étude portant sur 70 pays, ils sont même «gravement privés» de certains besoins essentiels. Et selon l'Unicef, cette situation risque encore de s'aggraver, alors que l'état des lieux s'améliorait quelque peu ces dernières années.

Privation scolaire et répercussions

Même si le taux de pauvreté explose, la précarisation n'est cependant pas que d'ordre monétaire. Parmi les répercussions découlant de la privation d'éducation, on relève notamment que les enfants concernés sont plus susceptibles d'être contraints de travailler. Une étude publiée par l'Organisation internationale du travail (OIT) indique qu'alors que le nombre d'enfants contraints de travailler dans le monde diminuait (de 94 millions depuis 2000), la pandémie saborde cette avancée. Car un enfant

qui ne va pas à l'école, c'est aussi une nouvelle bouche à nourrir puisque dans de nombreux pays, on incite à la fréquentation scolaire en proposant des repas aux enfants qui se rendent à l'école. Or, ces derniers mois, les fermetures d'écoles ont perturbé la scolarité de plus de 1,57 milliard d'élèves sur la planète. «Quand on voit l'impact sur ce que nous avons appris d'Ebola en Afrique de l'Ouest, c'est que la fermeture des écoles n'est pas toujours saine pour les enfants. Pour de nombreux enfants pauvres qui ne vont pas à l'école, ne pas avoir le seul repas disponible par jour qu'ils reçoivent à l'école est un énorme défi», a expliqué

D^r Luwei Pearson, cheffe par intérim de la section de la santé à la Division des programmes de l'Unicef.

Les fillettes, plus exposées

Quelque 9,7 millions d'enfants pourraient d'ailleurs ne jamais retourner à l'école après la pandémie, avec les conséquences structurelles que cela induit sur leur futur. Pour les petites filles, la privation scolaire aggrave encore le risque d'être soumises à des mariages précoce avec un chiffre estimé de 2,5 millions en plus de fillettes mariées de force et un accroissement d'un million d'adolescentes enceintes. Selon certaines estimations, un lockdown de six mois aurait également comme répercussion d'entraver l'accès à une contraception moderne, accroissant encore les grossesses non désirées chez 7 millions de jeunes femmes. D'après un autre rapport qui vient également d'être publié par Save the Children, 2020 risque d'être une année marquant un véritable retour en arrière pour les filles. Dans cette catégorie d'âge, tout comme pour leurs aînées, la Covid exacerbe les inégalités genrées.

Comme le rappelle l'association Save the Children, «à moins d'être atténuée, la pandémie risque de saper les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et met toute une génération d'enfants à risque de ne pas réaliser leur potentiel». Une attention particulière doit urgentement être portée sur ce public plus fragile et susceptible d'atteindre un niveau de précarité dramatique. ♦



Exclusion numérique : la double peine

Recherche d'emploi, logement, administration, services bancaires... Notre quotidien est désormais structuré par le numérique, et le confinement lié à la crise sanitaire a accentué cette dépendance. Malgré les apparences, différents publics – plus fragiles – sont encore exclus des bienfaits du numérique, restreignant ainsi leurs droits et un accès digne à une vie sociale.

Par Lionel Rubin

Charge de mission «Études & Stratégie» - CAL/COM

Sur l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, les chercheuses Ilse Mariën (VUB) et Périne Brotcorne (UCL) ont réalisé le premier baromètre de l'inclusion numérique¹, qui identifie les principaux éléments de l'exclusion et de la fracture numériques comme facteurs d'injustice sociale. Le premier constat est que le phénomène de l'exclusion numérique est important. Quatre Belges sur 10 âgés de 16 à 74 ans, c'est-à-dire environ 3 millions de personnes, risquent de voir leur environnement social et quotidien se dégrader par manque d'accès optimal à Internet, ou parce que leurs faibles compétences les empêchent de transformer le numérique en occasion favorable.

Une triple fracture

Pour objectiver et chiffrer au mieux le phénomène, le baromètre s'est penché sur trois dimensions propres : les inégalités d'accès aux technologies, les inégalités de compétences

numériques et, enfin, les inégalités d'utilisation des services essentiels.

Lorsque l'on compare ses performances avec celles des pays voisins, la Belgique est le pays le plus inégalitaire quant à l'accès à Internet, première cause de fracture numérique. Pour Quentin Martens, coordinateur de projet à la Fondation Roi Baudouin, «les populations les plus fragiles en sont les premières victimes. Près de 29 % des ménages avec des faibles revenus ne disposent pas de connexion à Internet à domicile, contre 1 % des ménages bénéficiant de hauts revenus». Périne Brotcorne précise que «ce n'est pas uniquement l'accès ou non à Internet qui est important. La qualité de la connexion, le fait de pouvoir y accéder au moyen de différents supports, l'ancienneté du matériel, le nombre d'ordinateurs par famille, sont tout aussi importants». Une autre partie de ce public dispose également d'un accès limité, par exemple par le biais

¹ Ilse Mariën et Périne Brotcorne, «Baromètre de l'inclusion numérique 2020», Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2020, 61 p.

de la bibliothèque communale, de la famille, etc., ce qui les oblige alors à aller à l'essentiel dans leur recherche, sans possibilité d'explorer ou de progresser. «On entre là dans la deuxième facette de la fracture numérique: les inégalités de compétences.» Aux revenus les plus faibles s'ajoutent ici les personnes avec un niveau de diplôme peu élevé. Cette vulnérabilité numérique touche 75 % d'entre

eux, et se concrétise par une incapacité à remplir un formulaire, à utiliser un traitement de texte ou encore à effectuer une recherche d'emploi. Ces carences numériques accentuent encore davantage l'isolement et l'injustice sociale dont ils sont les premières victimes. Le troisième prisme qui révèle les inégalités en matière de fracture numérique est l'utilisation des services essentiels. «Là encore, les

Les lacunes numériques de l'enseignement

La crise sanitaire a révélé les disparités de l'inclusion numérique chez les élèves, mais aussi, plus généralement, le retard numérique de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si tout le monde s'accorde sur le fait que rien ne remplace un enseignant en classe et que l'informatique doit s'envisager comme un support et un outil, la priorité est de rendre accessible cet outil numérique à tous les élèves francophones, et pas uniquement au sein de la classe. À cet égard, la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille à un vaste plan permettant d'équiper tous les élèves de la 3^e à la 7^e secondaire (soit 260 000 élèves) d'un PC ou d'une tablette. Vingt millions d'euros sont prévus pour soulager financièrement les parents qui devraient, au maximum, dépenser 75 euros par an, sans obligation. Le retard numérique doit aussi surtout s'envisager du côté des équipes éducatives, avec la formation des enseignants, ce que prévoit d'ailleurs le projet de futur décret lié à la formation continue des enseignants. L'école numérique devra en tout cas

se doter de ressources pédagogiques accessibles et labélisées, ainsi que des garanties légales et juridiques solides capables d'immuniser la numérisation de l'enseignement contre toute tentative de privatisation. Comme l'ont souligné les philosophes Thomas Berns et Tyler Reigeluth dans une carte blanche parue dans *Le Soir*: «Il n'y a rien de “virtuel” à utiliser Teams de Microsoft, Google Classroom ou pour citer un nouvel arrivant Zoom: une partie de notre activité se déporte sur les serveurs, bien réels, de ces entreprises. Il ne faudrait pas s'étonner si, grâce aux masses de données qu'elles auront moissonnées et traitées, ces entreprises nous dressent prochainement les “leçons” à tirer de cette crise: la meilleure heure pour apprendre, le temps d'attention optimal, le type d'exercice demandé, et ainsi de suite. Qui plus est, il est fort à parier que les grandes plateformes marchandes avanceront des plus petites dans les mois à venir, renforçant ainsi davantage leur position dominante et les rendant encore plus incontournables.»

inégalités sont flagrantes en matière de services, ajoute Quentin Martens. Ce que l'étude montre, c'est que les Belges se sont davantage approprié les services bancaires et le e-commerce. En revanche, le recours aux services publics en ligne semble stagner, et ce dans les trois régions du pays. Les personnes avec des faibles revenus ou un niveau de diplôme peu élevé sont à nouveau les premières victimes alors que ce sont précisément elles qui auraient un grand avantage à utiliser ce type de services publics en ligne. 55 % des personnes avec des faibles revenus et 67 % avec un niveau de diplôme peu élevé n'ont jamais fait de démarches administratives en ligne alors qu'elles y sont obligées.» Cela est dû à la complexité des logiciels ou des applications, à l'omniprésence de l'écrit ou aux difficultés d'accès à l'outil informatique qui sont de vrais freins pour ces personnes.

Des inégalités qui s'accélèrent

Par ailleurs, les inégalités se font ressentir au sein même de notre pays, avec des différences importantes entre les régions. En Wallonie, le taux de couverture à haut débit est inférieur à 50 % dans certaines zones des provinces de Luxembourg, du Hainaut, de Namur ou de Liège. Il existe encore au sud du pays des zones blanches, non équipées en fibre optique.

La fracture numérique est un facteur d'exclusion sociale et appelle une véritable attention politique. D'autant plus que la numérisation et la dématérialisation risquent de s'accélérer, tant elles permettent aux



États de faire des économies. Dans ce contexte d'urgence, un autre défi de taille s'impose, car la particularité des compétences numériques est leur nécessaire réactualisation régulière. «L'évolution rapide et permanente des innovations numériques impose en effet de maintenir continuellement ses compétences à jour pour ne pas être dépassé», précise la Fondation Roi Baudouin. Ainsi, «si la numérisation croissante de la société offre de nombreux avantages, elle présente aussi un risque important pour les personnes éloignées du numérique. Les données disponibles en Belgique en matière d'accès et d'utilisation des technologies numériques l'attestent: les personnes exclues sont en grande partie celles qui sont déjà fragilisées en raison de leurs faibles revenus ou de leur niveau de diplôme peu élevé. Les bénéfices de la numérisation profiteraient donc avant tout aux personnes



socialement, culturellement et économiquement favorisées, accentuant les inégalités sociales préexistantes».

Internet, un bien social de première nécessité ?

Pour faire de l'inclusion numérique un facteur d'intégration sociale, il faut «d'abord sensibiliser», précise Quentin, «et faire connaître le phénomène, grâce notamment à une plus grande objectivation du phénomène et à une mise à disposition des résultats. C'est l'objectif de ce baromètre». Si le soutien financier à des associations du secteur est fondamental, une politique volontariste de réduction de la fracture numérique doit investir massivement dans l'accompagnement des publics en vulnérabilité numérique et des acteurs sociaux qui les soutiennent. Mais au regard de l'impact social que peut engendrer une exclusion numérique, ne serait-il pas judicieux de considérer l'accès à Internet comme un bien (social) de première

nécessité ? Vu les bénéfices qu'il offre en la matière au quotidien (logement, emploi, devoirs, inscriptions dans une école, tarifs des médecins, horaires des transports...), ne serait-il pas temps finalement de garantir l'accès à Internet dans tous les foyers, en ciblant plus particulièrement les publics les plus défavorisés ? Dans son accord de gouvernement, le fédéral insiste en particulier sur la réduction de cette fracture numérique, en donnant notamment aux publics plus fragiles les moyens d'apprivoiser l'informatique et en révisant le système des tarifs sociaux. L'intention est un premier pas. Il faudra désormais veiller à la concrétiser, d'autant plus que l'ensemble de l'accord de gouvernement est traversé par une lame de fond qui tend vers une accélération de la numérisation en Belgique. ♣

Le sans-abrisme : du chronique à l'aigu

Depuis 2008, Picardie Laïque travaille avec les personnes en situation de précarité et de dénuement parfois extrême à La Louvière. En douze années, la prise en charge de ces personnes – sans domicile fixe, sans papiers, migrantes – est devenue de plus en plus complexe à gérer, car cette gestion est induite par une détérioration protéiforme du contexte sociétal : les problématiques psychosociales se cumulent, s'alimentent pernicieusement et enferment les personnes en errance dans un désespoir laissant peu de place aux perspectives fécondes.

Par Stéphane Mansy

Coordinateur du Réseau laïque de solidarité de La Louvière - Picardie Laïque

Notre approche singulière en matière d'assistance morale et d'émergence du sujet au travers d'un processus d'émancipation individuelle et collective s'arc-boutant sur les principes méthodologiques de l'éducation permanente et populaire, afin de garantir les droits culturels, sociaux et démocratiques des personnes est essentielle au sein de notre Réseau laïque de solidarité. Tendre vers l'autonomisation, la dignité restituée, la symbolisation du vécu et le pouvoir d'agir des personnes reste notre but. Mais force est de constater que cette volonté émancipatrice s'avère compliquée à mettre en œuvre.

De fait, en seulement quelques années, la situation s'est détériorée face aux détresses sociales hétérogènes et psychiques profondes rencontrées sur le terrain. Ceci favorisant l'augmen-

tation du délabrement ontologique devenu inintelligemment réparable, et qui oblige les acteurs de première ligne à s'adapter en permanence. Devant cette conjoncture, un investissement curatif prégnant est réalisé par mes collègues, afin d'être dans le *care*, mais aussi dans l'écoute empathique fondamentale envers des personnes souvent abîmées par les conditions accablantes de leur existence et les morsures de l'indigence. Ces dernières étant généralement intensifiées par les violences institutionnelles explicites et implicites vécues par de nombreuses personnes immergées dans la pauvreté et la compilation des difficultés psychosociales.

Nonobstant cet implacable empirement de la situation, la crise sanitaire a placé en lumière une réalité que nous connaissons malheureusement déjà

trop bien dans notre secteur d'intervention à bas seuil, à savoir un accroissement aggravé du sans-abrisme avec des personnes de plus en plus jeunes qui se retrouvent très vite à la rue. Durant cette période, où nous avons dû participer collectivement avec d'autres partenaires à la gestion d'un centre de crise spécifiquement installé dans une salle omnisports, les tensions endogènes et exogènes se sont intensifiées entre les personnes car le *momentum* anxiogène du confinement a littéralement coupé les habitudes stabilisatrices auxquelles ces personnes vulnérables se réfèrent au travers des pérégrinations régulières au sein de la ville et des différents services existants. Cette adaptation soudaine imposée par la propagation virale a déstabilisé les principes régulateurs inhérents au contexte de la rue autour duquel se greffent plusieurs acteurs sociaux pluridisciplinaires. C'est d'ailleurs ce qui peut paraître saugrenu pour les non-praticiens du secteur, mais qui pour les acteurs de première ligne confine à l'évidence, à savoir que les habitudes en rue peuvent aussi stabiliser psychiquement.

Avoir un logement ne résout pas tout

En outre, si la remise en logement reste une priorité pour les acteurs du secteur, il faut également savoir que cette piste ne convient pas à la globalité du public que nous gérons au quotidien. Il ne s'agit pas de laisser indéfiniment les personnes à la rue, mais de comprendre que le logement n'est pas la panacée exclusive pour des personnes extrêmement fragiles

sur les plans social, mental et socio-affectif. La légitimité en rue de certaines personnes immergées dans le sans-abrisme – surtout chez les plus jeunes dont la consommation de produits psychotropes et d'alcool est importante – demeure une manière de garder du lien et «de faire – malgré tout – société» au sein d'un microcosme humanisant. L'isolement en logement, s'il est prématuré, pourrait s'avérer contre-productif, voire destructeur, pour l'émancipation de la personne et son équilibre psychologique.

La rue, un choix qui se respecte

Chaque cas étant spécifique et singulier, ce sont donc bien mes collègues du terrain – ces experts généralistes du milieu – qui sont les mieux placés pour accompagner chaque personne, en respectant sa volonté: celle de s'extraire de la rue par les solutions protéiformes de logement ou de continuer la stabilisation de la personne dans l'instabilité de l'errance. Cela n'a rien d'antinomique, mais cette approche en matière de liberté individuellement garantie, de temporalité adaptée et d'espace relationnel intime vidé de la tyrannie du résultat, permet un travail psychosocial et d'assistance morale en phase avec chaque réalité existentielle rencontrée et chaque besoin humain circonscrit. Ceci dans le but de respecter la dignité de la personne, son libre arbitre et sa capacité à analyser les enjeux de sa propre destinée sans la contrainte de l'imposition descendante. C'est aussi pour cela que nous sommes opposés à toute forme de contractualisation s'inscrivant dans une logique d'acti-

vation ou d'orientation forcée des personnes. À notre niveau, nous tentons d'abord de rassurer de déculpabiliser, d'écouter, de conseiller au besoin, tout en respectant les choix personnels. Et ce, en rehaussant la légitimité de leur existence au monde qui ne se réduit en rien au fait que, temporairement, ces personnes se retrouvent dans la situation qui est la leur.

À l'écoute des besoins

Il s'agit donc de faire alliance avec les personnes que nous accueillons et que nous aidons au quotidien dans nos différents dispositifs, pour «être avec»

elles, dans une posture d'égal à égal, afin de converger vers le besoin d'être au plus près de ces personnes souvent fragilisées, voire méprisées par un système dual. Car elles nous sollicitent avec l'espoir d'une attention humaine et solidaire qui ne les laissera pas tomber dans l'oubli ni dans le désespoir. C'est en substance toute l'horreur de la pauvreté sur laquelle il convient de s'insurger parce que cela participe à la violation imminente des droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration universelle des droits humains. Outre un travail d'assistance morale réalisé avec humanité, militance et bienveillance par mes collègues du



jour et de la nuit, il y a également la volonté pour nous d'aiguiller les pouvoirs publics par une approche singulière non coercitive, et ce, dans une posture identifiant la misère comme inacceptable, qui rend à la pauvreté sa dimension du scandale. Que ce soit en matière d'accès périlleux au logement, d'inégalités sociales de santé, de privation de certains droits sociaux, culturels et démocratiques ou de dignité humaine écornée, les personnes que nous rencontrons et qui se posent chez nous relatent constamment ces diverses dépossessions des droits comme une atteinte à leur humanité et à leur existentiальité. Car, en Belgique comme ailleurs dans le monde, accepter la pauvreté en tant que condition quasi naturelle d'une société inégalitaire et fractionnée, c'est aussi le stigmate coupable d'un système économique ultralibéral inopérant dans sa propension et son aptitude à enrayer ce paupérisme en continue propagation.

La pauvreté n'est pas une fatalité

En somme, c'est par la légitimité d'une pratique professionnelle au plus près des personnes accueillies que l'on témoigne et que l'on s'insurge de la dégradation significative des conditions de vie devenues totalement indécentes. Le détricotage progressif des filets de solidarité fait peu à peu passer les droits sociaux «acquis» pour des faveurs accordées à certains, en fonction d'un mérite et non plus d'un droit. Cette situation ouvre une voie royale au retour de la charité, qui consisterait dès lors à maintenir l'autre dans une position d'infériorité

en lui donnant tout juste les moyens de sa survie, tout en conservant des rapports de domination envers une part de la population, alors privée de sa pleine citoyenneté et de ses droits politiques. C'est notamment par notre action solidaire au moyen d'une posture critique que nous refusons d'accepter la pauvreté et la misère dans lesquelles sont plongés de plus en plus de nos concitoyens, en agissant à leurs côtés, dans une perspective d'émancipation, de reconnaissance et d'émergence.

Enfin, il faut comprendre cette posture en tant que combat fondamental vers le refus sémantique de déterminer une personne comme «exclue» ou comme «pauvre». Personne ne peut être défini comme «exclu» ou comme «pauvre»! Il s'agit là d'une violence symbolique terrible et considérable de désigner une personne uniquement par son manque matériel ou comme étant potentiellement en dehors du corps social; ce qui confine à un fourvoiement ontologique douteusement équivoque. En outre, le vocabulaire des tenants de l'économie de marché – et des institutions afférentes à la doxa néolibérale – à l'égard des personnes immergées dans la pauvreté instrumentalise un mépris des personnes les plus vulnérables confusément considérées par des termes dépréciatifs tels que: inadaptées, exclues, défavorisées, pauvres, malchanceuses, voire illégales dans le contexte migratoire. La posture que nous prenons converge donc vers une solidarité qui consolide l'alliance entre les acteurs du terrain et les personnes que nous accueillons au quotidien. 

Santé mentale : préserver les lieux du lien

La santé mentale n'est plus appréhendée sous le prisme de la folie ni de la maladie. Elle se décline aujourd'hui dans sa version positive, comme un état de bien-être psychique auquel l'ensemble de la population doit pouvoir aspirer¹. Encore faut-il pouvoir accéder aux soins et les accepter.

Par Sophie Thunus, professeure, et Carole Walker, doctorante
Institut de recherche santé et société - UCLouvain

Les frontières de la santé mentale s'ouvrent depuis plusieurs décennies. Les problèmes ressortant de son territoire se sont multipliés: dépression, anxiété, obésité, assuétudes, burn out, etc. Et les professions qui y interviennent se sont diversifiées. À la psychiatrie se sont ajoutés, par exemple, la psychologie, le travail social et l'ergothérapie. Ces problèmes et ces professions se rencontrent dans des structures qui, elles aussi, se sont différenciées. Les hôpitaux psychiatriques, les centres de santé mentale, les maisons de soins psychiatriques et les initiatives d'habitations protégées figurent parmi les principales structures reconnues en Belgique. Dernières en date: les équipes mobiles de traitement aigu, chronique ou de réhabilitation repoussent les frontières de l'intervention en allant à la rencontre des personnes dans leur environnement de vie.

La logique qui guide l'ouverture du territoire de la santé mentale porte, en effet, le nom de désinstitutionnalisa-

tion. Au-delà des murs qui isolent les hôpitaux psychiatriques du reste de la société, et au-delà des règles qui les gouvernent, l'intervention doit autant que possible se dérouler dans le milieu de vie et selon des règles flexibles – on dit alors «modalités» –, adaptées aux besoins de la personne.

Entre inclusion et exclusion

La personne, plutôt les personnes! Celles qui souffrent de problèmes de santé mentale. Celles qui les nomment à leur manière, recourent ou ne recourent pas aux structures. Ces personnes font partie du territoire. Pas un professionnel de la santé mentale ne les a oubliées. Chaque jour, ils et elles travaillent avec elles. Et toutes les politiques l'ont affirmé: la personne doit être au centre! Et pourtant. Il n'est pas toujours aisément d'accéder aux structures et de transiter entre les structures et le milieu de vie, au détriment de l'inclusion sociale, finalité des politiques de désinstitutionnalisation. Certaines

¹ «The European Mental Health Action Plan 2013-2020», World Health Organization, 2015.

Pour accéder aux soins, encore faut-il souhaiter y recourir. Or, beaucoup y renoncent pour des raisons de stigmatisation.

personnes n'y accèdent pas du tout. Elles sont exclues des services, particulièrement à Bruxelles. Et l'actuelle politique belge de santé mentale, initiée en 2010 et connue sous le nom de «réforme 107», n'améliorerait pas leur situation².

Cette réforme promeut l'inclusion sociale des personnes souffrant de problèmes de santé mentale par le renforcement des collaborations entre les services existants et par le développement de soins de santé mentale ancrés dans l'environnement de vie et centrés sur les besoins des personnes, offerts notamment par les équipes mobiles.

Mais alors qui sont les personnes exclues des soins ? Pourquoi ? Comment ? Ces questions étaient à l'origine de la recherche «Parcours. Bruxelles»³ qui a tenté d'y répondre en s'intéressant aux parcours de vie et de soins des Bruxellois et des Bruxelloises, par l'intermédiaire de rencontres avec les personnes dans et hors soins, autant qu'avec les professionnels.

Les personnes qui n'accèdent pas aux différents services ont, pour la plupart, des problèmes décrits comme «complexes». Cette complexité renvoie à l'imbrication de problèmes physiques, dont le han-

dicap et les maladies chroniques, de problèmes psychiques et de problèmes sociaux, notamment l'absence de logement, les séjours irréguliers et la précarité. Lorsque ces différents problèmes sont présents simultanément, les personnes ne satisfont pas aux critères d'admission dans les services. Le fait d'avoir des papiers «en ordre» ou un logement conditionne effectivement l'accès à une grande part des services.

Cette description statique de la situation des personnes exclues des soins de santé mentale, quoique claire, est très insuffisante. Parce qu'elle ne questionne ni la création de ces situations, dans et par les parcours, ni ses conséquences sur les relations qu'entretiennent les personnes avec la santé mentale. En effet, pour accéder aux soins, encore faut-il souhaiter y recourir. Or, beaucoup y renoncent pour des raisons de stigmatisation⁴.

Là où la santé mentale se fait et se défait

Les parcours des personnes rencontrées à Bruxelles ont en commun trois bifurcations, correspondant à trois sphères dans lesquelles la santé mentale se fait et se défait dans et par les interactions quotidiennes, dans et au-delà des soins.

Première bifurcation: le travail. «Aujourd'hui, tu trouves un travail et t'as un burn out, mais si t'en trouves pas, tu deviens psychotique», témoigne un Bruxellois ren-

² Sophie Thunus et al., «Strengths, Weaknesses, Gaps, and Overlaps in the Current Mental Health Care Supply: A Focus Group Study», dans Patriek Mistaïen et al. (eds), «Organisation of Mental Health Care for Adults in Belgium», Bruxelles, KCE, 2019.

³ Carole Walker, Pablo Nicaise et Sophie Thunus, «Parcours.Bрюxelles. Évaluation qualitative du système de la santé mentale et des parcours des usagers dans le cadre de la réforme Psy 107 en Région de Bruxelles-Capitale», Observatoire de la santé et du social, 2019.

⁴ «The European Mental Health Action Plan 2013-2020», op.cit.

contré dans le cadre de «Parcours Bruxelles». Les personnes sans emploi et ou sans domicile associent leurs problèmes de santé mentale à leurs difficultés d'intégration sur le marché du travail. Mais les personnes dont l'expérience professionnelle est plus longue élaborent aussi sur le travail, en ce compris la nature du travail, la charge de travail, et les relations avec les collègues et les supérieurs hiérarchiques. Si le travail peut défaire la santé mentale, il pourrait aussi la refaire. Parce que le travail donne «une place dans la société». Mais problèmes de santé mentale, objectivés par un diagno-

tic, et «place dans la société» ne vont décidément pas bien ensemble: «Si l'on veut trouver un travail, il ne faut surtout pas parler de psychiatrie.» Ouvrir une brèche dans les murs des hôpitaux psychiatriques ne suffit donc pas à rompre l'exclusion sociale.

Deuxième bifurcation: le logement. «C'est juste impossible d'avoir un parcours de rue [...] sans, à un moment donné ou à un autre, tomber dans une forme de mal-être psychique», constate la directrice d'une maison d'accueil. L'absence de logement, même temporaire, est associée à l'émer-



Aux frontières du territoire de la santé mentale, les lieux du lien marquent une différence dans le parcours des personnes qui refusent leur appartenance à ce territoire.

gence de problèmes de santé mentale. Inversement, l'existence de problèmes de santé mentale entrave l'accès au logement, soit que les revenus de la personne deviennent insuffisants pour prétendre à se loger à Bruxelles, soit à la suite de discrimination de la part des bailleurs: «Ne (leur) dites jamais que vous avez un problème psychiatrique. Jamais!», conseille le directeur médical d'un hôpital psychiatrique.

Troisième bifurcation: le réseau social. L'exclusion de l'emploi et du logement défait la santé mentale par voie d'exclusion sociale. Les personnes qui n'ont pas ou plus de liens avec leur réseau social proche, leur famille ou leurs amis, le reconstruisent parfois. Certaines se tournent vers les associations d'usagers et de proches. D'autres vers des lieux de culte. D'autres encore fréquentent des associations sociales et culturelles, que nous avons appelées les lieux du lien.

Une différence dans le parcours

Aux frontières du territoire de la santé mentale, dont ils ne font pas formellement partie, les lieux du lien marquent une différence dans le parcours des

personnes qui refusent, en tout ou en partie, leur appartenance à ce territoire. Pourquoi ce refus? Parce que les bifurcations ont fait leurs parcours et qu'elles rejettent en conséquence l'attribution d'un rôle de patient, de «fou» ou de «malade mental», que semblent leur proposer les structures de soin. Et comment les lieux du lien marquent-ils une différence? En dissolvant volontairement ou, tout du moins, en relativisant les catégories sociales et ou diagnostiques que «portent» les personnes⁷. Les lieux du lien sont ouverts au public et explicitement orientés vers l'intégration des personnes ayant un historique de contacts avec les soins de santé mentale. Ils ont une position centrale et sont facilement accessibles à quiconque souhaiterait s'y arrêter.

Les lieux du lien ne portent pas d'injonction à la culture ou à la sociabilité. Ils sont avant tout des espaces ouverts et flexibles. De plus, ils ne prétendent pas se substituer aux structures de santé mentale, quelles qu'elles soient. Ils sont plutôt «l'envers» d'un territoire dont les structures de soins sont «l'endroit». Ils offrent une alternative et la possibilité d'une alternance entre des rôles, sociaux et de patient, qui vont toujours très mal ensemble.

En septembre 2020, le cabinet du Ministre Marron a lancé un appel à projets, notamment destiné aux structures de soins de santé mentale, pour créer de nouveaux lieux du lien. Ils feront partie du territoire de la santé mentale en Région de Bruxelles-Capitale. À l'endroit, pourront-ils encore proposer un «envers»? ♦

⁷ Carole Walker, Sophie Thunus (2020). Meeting Boundaries: Exploring the Faces of Social Inclusion Beyond Modern Mental Health Systems. *Social Inclusion*, 8(1), pp. 214-224.

Migrer au féminin

La femme migrante cumule les problèmes rencontrés par les personnes vulnérables : manque de ressources financières, de statut protectionnel, invisibilisation, auxquels l'on ajoute des problématiques de solitude, de violences – notamment sexuelles – et de fuite de régimes autoritaires. Avec, au bout du chemin et comme motivation première, ce désir d'autonomie.

Par Véronique Bergen
Philosophe et écrivaine

Cofondatrice avec Hélène Thiollet et Virginie Guiraudon du GIEM¹ (le GIEC² des migrations), maîtresse de conférence à l'Université de Paris, sociologue et géographe spécialiste des migrations dans l'espace euro-méditerranéen, Camille Schmoll interroge dans *Les Damnées de la mer* les enjeux d'un pan peu étudié des migrations : celles des femmes. Au travers d'une optique féministe, d'une enquête de longue haleine, elle dégage une pensée de l'articulation entre femmes et frontières. Les frontières que, venues d'Afrique, ces femmes traversent afin de gagner l'Europe ne sont pas seulement géographiques, spatiales. En butte au racisme, à une marginalisation redoublée en raison de leur genre, les survivantes de ces périlleux périples maritimes ont dû franchir des frontières sociétales, psychiques.

Le titre de votre essai se réfère à Frantz Fanon, à son ouvrage *Les Damnées de la terre* qu'il déplace en direction de femmes migrantes ayant décidé de traverser le désert, la Méditerranée, souvent seules, de manière autonome,

afin de choisir une autre vie, de rompre avec le destin qui leur est assigné. Quelle est la méthode qui a présidé à la collecte des récits, des témoignages ? Pourquoi la migration des femmes est-elle quasi occultée, rendue invisible dans les médias, mais aussi dans le champ des études ?

La référence à Fanon était pour moi une façon de dire qu'aujourd'hui, une réflexion sur les rapports de domination ne peut s'affranchir de la question migratoire. Les migrations sont devenues capitales pour penser la relation de l'Europe au reste du monde et, plus particulièrement, à l'Afrique. «L'Europe est la création du tiers-monde», écrivait Franz Fanon: aujourd'hui, l'Europe résulte des exils et des souffrances qu'elle impose à celles et ceux qui souhaitent la gagner. Non seulement les entraves faites aux migrations changent le visage de l'Europe, mais les multiples violences infligées aux migrantes et aux migrants interrogent également son devenir. Mon livre est une enquête de sciences sociales mais il touche des sujets politiques: quel

¹ Groupe international d'experts sur les migrations.

² Groupe international d'experts sur le climat.

niveau de violence les politiques migratoires sont-elles susceptibles d'imposer aux personnes migrantes? Sur ces thèmes, l'équilibre entre engagement et distanciation n'est pas toujours facile à tenir. Pour cette enquête, je suis partie des trajectoires féminines, car elles sont en général effacées du grand tableau médiatique des migrations, et cette invisibilisation est en soi une violence de plus faite aux femmes. Quand on les représente, ce n'est souvent que sous la forme de la figure classique de la suivante ou de la mère à l'enfant, alors que nombre d'entre elles entreprennent seules la traversée! Ces traversées, je ne les ai pas expérimentées directement, mais j'ai interrogé les femmes à leur arrivée en Europe, à Malte et en Italie essentiellement, et puis je les ai suivies pendant plusieurs années puisque cette enquête a commencé au tout début des années 2010.

Dans cette enquête sur des trajectoires de vie, vous vous penchez sur les raisons (parfois imbriquées) qui poussent ces femmes à quitter leur pays. Qu'est-ce qui, dans leurs récits, prédomine?

L'exil économique? La menace de persécutions, de guerres civiles? Du réchauffement climatique? De mariages forcés? Un désir de liberté, d'indépendance? Une attirance pour l'Occident perçu comme une terre de libertés, de travail, de consumérisme?

On peut difficilement généraliser. L'imbrication des motivations, c'est un principe que j'ai souhaité maintenir dans l'écriture de ce livre et dans la restitution de l'expérience des femmes. Au moins pour deux raisons: d'abord parce qu'il y a une tendance à réduire les

causes des migrations féminines à des questions de genre. Le sous-entendu est que, dans les pays d'où elles viennent, les hommes sont violents, machos et dominateurs, comme si le sexism et la violence de genre s'arrêtaient aux portes de l'Europe ou aux frontières de l'Afrique! C'est pourquoi j'ai voulu rappeler, qu'aux côtés de ces éléments ayant trait au genre, il y a également d'autres causes expliquant le départ des femmes et qui ont trait au contexte économique et politique. Dans certains cas, certains facteurs dominent: par exemple, pour les femmes érythréennes, la fuite d'un régime autoritaire qui impose le service militaire et surveille – y compris à distance – sa jeunesse est un facteur de départ absolument prépondérant. Ensuite, il faut rappeler que les projets migratoires évoluent au fil de la trajectoire: la longue traversée qu'entreprennent ces femmes est faite de violences mais aussi de rencontres et d'occasions favorables. Cette temporalité du parcours amène également, de la part des femmes, une prise de conscience de leur condition: elle redonne du sens à leurs trajectoires au fil de leur traversée. C'est pourquoi il est très éclairant de pouvoir les suivre sur le long terme.

Le faisceau de motivations, de causes qui poussent les femmes migrantes à se mettre en mouvement diffère-t-il de celui qui génère les migrations de jeunes Africains? Vous complexifiez les divisions entre migrations forcées et migrations volontaires.

Oui, bien sûr, les situations sont très diverses et le genre n'est qu'un aspect parmi d'autres... La séparation entre

migrations forcées et migrations volontaires est une nécessité aujourd’hui sur le plan politique, je ne conteste pas la notion de migration forcée de ce point de vue. Reconnaître la migration forcée, c'est assurer la protection de celles et ceux qui n'ont d'autre choix que de demander l'asile. Mais quand on entre dans le vif des histoires et des trajetatoires, force est de constater que cette distinction n'est pas toujours opérationnelle, il y a un *continuum*. D'un point de vue analytique, la notion de migration forcée invisibilise la part d'initiative et de pouvoir-faire présente dans les mouvements migratoires. Ces initiatives peuvent être collectives d'ailleurs: je montre par exemple que la plupart des femmes que j'ai rencontrées sont des filles aînées, porteuses d'un désir familial de réussite ou d'éva-

sion. En migrant, elles portent la responsabilité du sort des cadets, le destin familial repose entre leurs mains.

L'outil du genre vous permet de repenser les mouvements migratoires féminins et de déconstruire une vision androcentrée ainsi qu'une série de stéréotypes (les femmes africaines vues comme des Pénélope attendant de rejoindre leur Ulysse en Europe). Comment expliquer que, dans l'iminaire, ces femmes oscillent entre victimes et héroïnes inventant des formes de résilience ?

Cette métaphore de Pénélope, je la dois à l'historienne Nancy L. Green qui a montré combien cette figure de la femme sédentaire, opposée à l'homme aventurier, est un universel de la pen-





sée sur les migrations. Aujourd’hui, on parle davantage des femmes migrantes : ces figures féminines dégagent une force, il y a une séduction de ces femmes «puissantes». Or, il faudrait parfois se méfier d’une telle séduction, qui peut pousser à romanticiser les femmes en migration. Ces femmes, comme toute autre personne migrante, se situent dans une autonomie en tension. La perspective féministe – et notamment intersectionnelle – nous aide à comprendre cela : elle nous montre l’entrelacement des rapports de pouvoir dans lequel se situent ces femmes tout en mettant en avant la capacité d’agir de ces femmes, leur désir d’autonomie.



Camille Schmoll,
«Les Damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée», Paris, La Découverte, coll. «Cahiers libres», 2020, 220 pages.

que les hommes au départ, elles sont moins nombreuses à l’arrivée.

On peut difficilement évaluer le nombre de personnes qui périssent en route, alors on est bien loin de pouvoir chiffrer ces décès par genre! Mais il y a néanmoins un faisceau d’indices qui nous montre que les femmes sont plus vulnérables à la traversée des frontières. La violence sexuelle, quasi systématique, l’exploitation du corps des femmes, comptent parmi les facteurs qui contribuent à les vulnérabiliser au fil de leur traversée. Celles que j’ai rencontrées sont finalement des rescapées. Mais il y a aussi l’attente – une fois arrivées en Europe – qui est terrible! De ce point de vue, il y a un paradoxe des politiques migratoires européennes qui, tout en érigent ces femmes au statut de victime, concourent – directement et indirectement – à les vulnérabiliser. ♦

Les voyages que les damnées de la mer entreprennent durant des mois, voire des années, sont marqués par une plus grande vulnérabilité, un surcroît de violence, par un risque de mortalité accru. Vous écrivez que, plus nombreuses

Douze étoiles et des lueurs d'espoir

Le discours sur l'état de l'Union prononcé par la présidente de la Commission européenne à la rentrée a fait naître de grands espoirs. Le contenu est-il à la hauteur des attentes en ce qui concerne les besoins des plus vulnérables ?

Par François Finck
Délégué «Europe & International» - CAL/COM

Le 16 septembre, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a prononcé son premier discours sur l'état de l'Union, entré dans l'usage depuis 2010. Du fait des circonstances si singulières du moment, il était particulièrement attendu pour redonner un élan et une vision de sortie de la crise économique causée par la pandémie de Covid-19.

Sur la forme, il s'agit indéniablement d'un progrès par rapport à ceux de son prédécesseur. Le ton, ambitieux, traduit la volonté de redonner espoir, et confiance dans la construction européenne. «Confiance»: le mot apparaît souvent, et est un leitmotiv du discours. L'enjeu est de taille,

à une époque minée par la défiance envers les institutions publiques en général et celles de l'Union en particulier. Nous allons voir si les annonces faites sont à la hauteur des intentions, en retenant l'angle de ce dossier, les besoins des plus vulnérables.

Certaines annonces représentent indéniablement un grand progrès, et laissent espérer une relance économique basée sur la solidarité entre États membres de l'Union. Cependant, il y a aussi des éléments





qui manquent, ou qui n'ont été mentionnés qu'«en passant». En tout état de cause, tout ne dépend pas de la Commission et de sa présidente.

Des éléments clairement positifs

Un élément central indéniablement positif du discours de la présidente de la Commission est l'annonce du plan de relance, conçu pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie. Il constitue une nette rupture avec le dogme néolibéral qui a été à l'œuvre durant les décennies passées, et notamment à la suite de la crise des dettes souveraines. À l'époque, les États touchés ont été contraints d'adopter

des programmes d'austérité, malgré leur inefficacité démontrée, pire, leur caractère dommageable. Cela n'a fait qu'amplifier les épreuves des populations et a renforcé le sentiment anti-européen dans de nombreux États du sud du continent qui en étaient jusqu'alors relativement épargnés. Ces politiques ont également révélé la permanence des stéréotypes nationaux entre Nord et Sud de l'Europe, et ont montré un spectacle désolant de désunion entre États membres.

La Commission présidée par Ursula von der Leyen a le mérite de rompre avec le «dogme austéritaire». Le plan de relance, initialement proposé par la Commission le 27 mai, faisant suite à

une initiative franco-allemande, a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement après moult tergiversations et marchandages en juillet, sous une forme modifiée, mais qui en conserve l'essentiel. L'Allemagne, traditionnellement gardienne du dogme, a heureusement changé son fusil d'épaule. Le plan de relance figure en bonne place dans le discours de la présidente.

Il s'agit même de son élément central. Le plan permettra de relancer l'économie de l'Union, et en particulier des pays qui auront le plus besoin de liquidités. Si elle s'avère efficace, cette relance de l'économie sur un mode keynésien sera bonne pour tous. Elle permettra de sortir rapidement de la récession, de relancer l'activité et donc de combattre le chômage, ce qui aura un effet bénéfique également pour les plus vulnérables. La relance de l'économie permettra aussi de renflouer le budget des États, qui pourront maintenir des programmes sociaux et les services publics, alors qu'une récession prolongée serait une catastrophe, en premier lieu pour les salariés précaires. Dans le même sens, le discours rappelle également les mesures de soutien de l'économie prises au plus fort de la pandémie, bien qu'il s'agisse surtout de mesures décidées par la Banque centrale européenne, indépendante de la Commission, pour pallier l'urgence, et ce dès le mois de mars.

Parmi les autres points positifs, l'annonce du projet de créer un salaire minimum au niveau européen. «La vérité est que, pour trop de personnes, le travail ne paie plus», a noté Ursula von der Leyen. La création

d'un salaire minimum au niveau de l'UE est une annonce ambitieuse, un projet digne d'une Union fondée sur «une économie sociale de marché». Cette initiative pourrait véritablement contrebalancer l'Europe néolibérale fondée sur le dumping salarial. Il reste à voir quel contenu concret sera donné à cette proposition, au vu des législations et des économies très différentes selon les États.

Le plan de connecter à Internet l'ensemble de l'UE «jusqu'au plus petit village» vise à réduire la fracture numérique: «Si nous cherchons à créer une Europe de l'égalité des chances, il est inacceptable que 40 % des habitants des zones rurales n'aient toujours pas accès à une connexion à haut débit rapide.» En effet, tous ont pu constater à quel point c'est essentiel.

Des manques

Le discours reconnaît implicitement des lacunes en matière de santé. Notons que la santé ne relève pas de la compétence de l'Union, et la présidente le déplore: elle souhaite que l'Union en acquière davantage dans ce domaine. Cela dit, les systèmes de santé de nombreux États membres étaient défaillants en raison de coupes budgétaires, imposées par la Commission en vertu de l'idéologie néolibérale appliquée de manière stricte depuis une décennie, notamment dans les pays les plus touchés par les crises.

Surtout, il faut noter que la plupart des groupes les plus vulnérables ne sont pas mentionnés, sauf pour leur rendre hommage. C'est bien, mais cela n'en-

gage à rien. Le discours commence par saluer le travail du personnel de santé, et des autres travailleurs de première ligne, mais il ne contient par la suite aucune annonce de mesure concrète. Il ne contient rien sur le sujet de l'égalité des sexes, de l'impact du confinement et de la crise économique sur la situation professionnelle des femmes et leur taux d'emploi, ou leur exposition à la précarité, alors que l'égalité hommes-femmes est un objectif de l'Union. Il n'y a pas de mention de l'augmentation des violences de genre, ni des restrictions d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, notamment à l'avortement, pourtant tous des phénomènes bien documentés. De la même manière, le discours se termine par un mot émouvant sur les enfants, mais ne contient rien sur le renforcement des inégalités dû au confinement, les problèmes d'accès à l'éducation à distance et son incidence sur les enfants des milieux les plus défavorisés... Sur les migrations, la présidente de la Commission a annoncé le nouveau plan fondé sur une «approche axée sur l'humain et empreinte d'humanité». Sa publication quelques jours plus tard a déçu ceux qui attendaient une refonte ambitieuse de la politique commune en la matière. À propos de ces publics, parmi les plus vulnérables et qui subissent davantage la crise économique, la présidente de la Commission s'est contentée de rendre un hommage, sans doute bien mérité, mais loin des attentes.

Limites et menaces pour l'avenir

Il faut reconnaître que tout ne dépend pas de la Commission. Elle

est limitée tant dans ses compétences – et à ce titre, elle ne peut pas être comparée avec un gouvernement – que dans ses pouvoirs. Le plan de relance doit encore être ratifié par les États membres, mais il est actuellement pris en otage de conflits politiques. La Hongrie et la Pologne menacent de ne pas le ratifier à cause de la conditionnalité sur le respect de l'État de droit, ce dont les pays «frugaux», surtout les Pays-Bas, profitent pour menacer à leur tour de ne pas accepter un plan qu'ils considèrent comme trop généreux, surtout envers les pays du sud de l'Europe toujours soupçonnés de vouloir profiter des largesses des États «plus vertueux» du Nord... Un rejet du plan de relance ferait porter un grand risque à l'avenir de l'Union. Espérons que les gouvernements et les parlementaires des États membres prendront leurs responsabilités, dans l'intérêt général.

En conclusion, le discours sur l'état de l'Union se distingue par une approche volontariste en matière économique. Quelles que soient les limites du plan de relance, il s'agit clairement d'un progrès et d'une rupture avec le passé. S'il est ratifié et mis en œuvre, il bénéficiera à l'ensemble de la société, et donc aux plus vulnérables. Les annonces se heurtent toutefois à certaines limites, tenant certes au fait que la Commission ne peut pas tout, mais il y a aussi des manques regrettables, en particulier sur la situation des membres les plus vulnérables de la société. 



L'université de tous les combats

L'ULB a récemment désigné une rectrice pour tenir le gouvernail durant les quatre prochaines années : Annemie Schaus est professeure de droit, ancienne doyenne de faculté et ancienne vice-rectrice. Les défis à relever par l'université sont nombreux, et le moins que l'on puisse dire est qu'elle a le sens des valeurs progressistes et de l'engagement.

Propos recueillis par Catherine Haxhe, journaliste « Libres, ensemble » et Amélie Dogot, secrétaire de rédaction

Il n'y avait plus eu de femme à la tête d'une université francophone depuis 1990. Est-ce que vous souhaitez, en tant que rectrice, remettre les questions de genre en avant ? Du moins, leur donner plus de place au cours de ce rectorat ?

Savez-vous que la « rectrice » est une plume caudale de l'oiseau, qui l'aide à se diriger en cas de tempête ? Tout un symbole ! Je compte continuer la politique qui est menée depuis plusieurs années par l'ULB en matière de genre. Lorsque j'étais vice-rectrice, notamment, nous avons adopté la mesure cascade qui consiste à permettre de briser le plafond de verre dans la promotion des membres du corps académique. Yvon Englert, le recteur à qui je succède, a également mis en œuvre de nombreuses mesures en faveur de l'égalité homme-femme. Je vais m'inscrire dans la continuité, tout en tenant compte des autres pro-

blèmes de discrimination et donc de la diversité en général.

Quels sont les plus grands défis que vous voudriez relever ?

Le plus important et le plus urgent, me semble-t-il, est de réparer l'ascenseur social. Aujourd'hui, les étudiants ont moins de chances qu'à mon époque de pouvoir réussir à l'université. Il y a actuellement un problème de sous-financement et donc de sous-encadrement, notamment des premières années. À l'ULB, avant la crise de la Covid, un étudiant sur trois se trouvait dans une situation précaire et recourait à l'aide sociale. La situation est encore plus douloureuse pour eux aujourd'hui. Ils sont nombreux à devoir travailler pour payer leurs études, et l'une de mes priorités est de veiller à leur bien-être. Tout comme celui de la communauté universitaire dans son ensemble, et donc du personnel enseignant. Je pense à une amé-

lioration des promotions, mais aussi à un allégement des charges administratives, un décloisonnement entre des corps. Renforcer le rôle de l'ULB au sein du paysage universitaire belge, mais également européen et international est aussi un objectif.

En parlant de paysage, la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Glatigny, voudrait réformer le décret de 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en raison de certains de ses effets pervers. Vous y êtes favorable?

On est unanimes: le décret paysage, même si c'est une évolution très importante du parcours des étudiants, a des effets pervers parmi lesquels l'allongement des études. Cela oblige les étudiants à travailler beaucoup plus, ce qui les empêche de venir aux cours, de suivre les guidances qui leur sont proposées. Ils sont aussi parfois au bout du rouleau tant ils doivent cumuler différentes activités. Le décret n'a, jusqu'à présent, pas permis aux étudiants de mieux réussir. Il faut analyser et améliorer les dispositions du décret paysage qui coincent, à savoir les prérequis et la difficulté pour les étudiants de savoir où ils en sont dans leur parcours.

L'ULB, c'est aussi l'hôpital académique Érasme, un acteur de la santé important dans la capitale. Comment s'en est-il sorti dans cette crise sanitaire?

Les collègues de l'hôpital Érasme et de la faculté de médecine se sont vraiment mobilisés au plus fort de la crise

sanitaire: des médecins sont venus en renfort des équipes Covid. La solidarité a été énorme, et tous ont joué un rôle remarquable et exemplaire. En matière de recherche aussi. Avec la crise, on a vu et on continue de voir beaucoup de professeurs de l'ULB sur les plateaux de télévision, l'occasion de mettre en avant la recherche biomédicale, et la recherche universitaire en général. C'est en fin de compte une occasion de démontrer à la société et aux politiques qu'il faut refinancer la recherche dans les universités, qu'elle est vraiment fondamentale – et bien nommée! Et pas uniquement en cas de crise sanitaire.

Vous proposez d'ailleurs, pour ce refinancement, une espèce de tax shelter. Cela fonctionnera comme le système que l'on connaît dans le monde du cinéma ?

Ce serait comme dans l'audiovisuel. En québécois, on dit «abri fiscal», c'est-à-dire que la personne qui investit dans la recherche scientifique serait exemptée d'impôt sur ces versements-là. Les premiers contacts qu'on a pris avec le ministère des Finances sont positifs, donc on va travailler à l'élaboration d'un texte. Je propose également d'améliorer ce que l'on appelle couramment la défiscalisation de la recherche, qui permet aux universités de ne pas payer une partie du précompte professionnel des chercheurs.

Le 28 septembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale du droit à l'avortement, se sont tenus des rassemblements devant les palais de justice de Bruxelles, de Liège,

de Mons, de Charleroi et d'Arlon. À l'initiative du mouvement laïque. Quel regard portez-vous sur les manœuvres politiques qui ont empêché le vote, cet été, de la loi dépénalisant totalement l'avortement ?

Je l'analyse sous deux angles. J'ai fait mon stage et mes premières années de collaboration au barreau de Bruxelles chez Roger Lallemand, en pleine période durant laquelle il défendait la loi dépénalisant l'avortement. Donc, du point de vue personnel, j'ai été très étonnée que cela pose autant de problèmes en 2020 qu'à l'époque. Si Roger Lallemand était toujours là, il serait quand même extrêmement déçu de voir

l'état des discussions. En tant que professeur de droit public, je sais que solliciter l'avis du Conseil d'État pour chaque nouvelle proposition d'amendement est connu pour faire partie des moyens dilatoires, pour retarder la procédure. Constater la répétition de cette pratique m'a également éberluée, car c'est contraire aux principes fondamentaux de la démocratie. Et maintenant, qu'on en ait fait un enjeu de constitution du gouvernement, c'est encore pire ! Dans une démocratie « normale », lorsqu'il y a une majorité au Parlement, on adopte la loi, quelle que soit la position du pouvoir exécutif. On a complètement renversé le siège de la souveraineté, ce n'est pas comme s'il



Animée par le sentiment de justice, la nouvelle rectrice de l'ULB Annemie Schaus entend revenir à l'essentiel : une université ouverte et solidaire.

Caroline Pauwels, rectrice de la deuxième grande université libre à Bruxelles, la VUB, et moi-même sommes complètement sur la même longueur d'onde.

n'y avait pas de majorité au Parlement ! Que le corps des femmes soit l'enjeu de pressions politiques de ce type-là est extrêmement inquiétant.

Pensez-vous, en tant que rectrice, que l'université a un rôle particulier à jouer pour faire avancer les droits des femmes ?

Je pense que les académiques, de manière générale, doivent s'impliquer dans le débat public, même en dehors de leur champ strict de compétences. Caroline Pauwels, rectrice de la deuxième grande université libre à Bruxelles, la VUB, et moi-même, nous sommes complètement sur la même longueur d'onde et convaincues que nous avons un rôle à jouer. Par exemple, nous avons récemment signé un *amicus curiae* devant la Cour constitutionnelle roumaine. Dans ce pays, une loi vise à interdire les masters sur les études de genre. Notre exemple montre qu'il est possible de briser le plafond de verre. J'ai une fille de 15 ans et, mine de rien, je me rends compte qu'à son âge, les stéréotypes de genres sont déjà très ancrés, même quand on vient d'une famille qui essaye de ne pas transmettre ce type de stéréotypes. Avoir des exemples de femmes

qui exercent ce genre de fonction, même de manière symbolique, ça peut aider les jeunes également.

**Dans son plan stratégique,
Cap 2030, publié il y a quelques
mois, l'ULB rappelait son attachement
à la laïcité, à la tradition du
libre examen. Ce sont aussi des
valeurs que vous voulez défendre
encore et toujours ?**

Tout à fait ! Je pense qu'il faut mettre à jour la notion de libre examen, pour renforcer le tissu social entre les membres de la communauté universitaire. Nous sommes tous individuellement attachés à ce principe. Parmi les personnes que j'ai rencontrées pour préparer mon programme, et pendant la campagne électorale, beaucoup m'ont exprimé leur attachement à l'ULB et aux valeurs du libre examen. Il est temps, je pense, de retisser le lien au sein de la communauté universitaire. L'ULB a toujours été de tous les combats, pour l'avortement, pour la diversité, pour la reconnaissance des minorités et des orientations sexuelles. Je compte évidemment continuer sur cette voie-là et soutenir tous les collègues et tous les étudiants qui participent à défendre la laïcité. ♀

Écoutez l'intégralité de l'entretien avec Annemie Schaus dans l'émission radio de 28 minutes présentée par Catherine Haxhe, «Une université ancrée dans la cité», en podcast sur www.libresensemble.be.

Un Code anti-inégalités

Alors que le 25 novembre, la journée de lutte contre les violences faites aux femmes sera à nouveau d'actualité, il est un domaine au sein duquel les inégalités genrées et le sexism persiste: celui du droit et de la justice. Il s'agit pourtant d'un lieu de pouvoir où il est crucial d'agir afin d'induire une évolution des comportements. Le Code commenté de droits des femmes constitue un outil précieux pour y parvenir. Une «bible» qui décrypte les traités et les lois, les commente avec un regard féministe, dans le but de faire évoluer le droit vers moins d'inégalités.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Au printemps dernier, la publication du Code commenté de droits des femmes par le collectif Fem&L.A.W., composé de femmes juristes et féministes, est peut-être passée un peu rapidement sous les radars de l'actualité, vu le confinement qui s'annonçait. Il y avait pourtant foule lors de la conférence de presse du lancement de l'épais ouvrage publié par la très sérieuse maison d'édition Larcier. Mais d'autres préoccupations ont subitement rempli les pages des journaux et les temps d'antenne. La rédaction de ce Code, inédit au niveau de sa thématique et de son approche, constitue un travail colossal, effectué par une centaine de juristes, académiques et avocates actives au Barreau. Au fil des quelque 400 pages, les textes de loi sont décryptés et commentés. Y sont également épinglees les connotations sexistes qui persistent ou qui peuvent induire des inégalités, tout

en suggérant des pistes d'évolution pour améliorer les droits octroyés aux femmes.

Inégalités, violences, précarité

La crise que nous vivons actuellement démontre, s'il le fallait encore, que les inégalités restent importantes, et qu'elles aboutissent aussi vers des formes graves, à savoir des violences physiques. Un récent sondage indique notamment que les appels vers les lignes de soutien ont triplé durant le confinement et que l'on a également observé un renforcement du mode relationnel dominant-dominé. Des violences conjugales qui ne constituent en définitive que le sommet de l'iceberg lorsque l'on analyse leur dynamique en profondeur. «On sait que ces violences, c'est la part sanglante, glauque, la pire sans doute des inégalités... mais qu'en fait, cette question du passage à l'acte physique, y compris



© Stefan Puchner/DPA

Le droit n'est pas neutre, car rédigé par des hommes, dans une société à dominance patriarcale.

dans sa part sexuelle, c'est finalement la manifestation la plus frappante des inégalités qui se jouent également dans beaucoup d'autres domaines qui sont liés à la précarité socio-économique des femmes, à la question du logement, de la liberté d'expression, du droit au travail. J'ai l'impression que la précarité, c'est la clé, on y revient toujours. Elle concerne les familles monoparentales, cela a trait aux allocations sociales, c'est la question de l'accès à la justice, avec celle de l'individualisation des droits sociaux notamment», confirme Diane Bernard, professeure de droit et de philosophie à l'Université Saint-Louis et membre de Fem&L.A.W., association à l'initiative du Code com-

menté de droits des femmes, dont elle a assuré la coordination.

Lois en action

L'arsenal judiciaire, quoiqu'imparfait, a pourtant le mérite d'exister, notamment dans le domaine de la lutte contre les violences. La convention d'Istanbul, traité international adopté par le Conseil de l'Europe en 2011 et ratifié par la Belgique en 2016, en vue de lutter contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, est par exemple sous-employée dans les cours de justice, alors qu'étonnamment, certaines théories douteuses, comme celle de l'aliénation parentale sont brandies

en droit familial, généralement au détriment des mères. Pourquoi de telles différences, dans l'emploi des sources, au sein des cours de justice ? Un deux poids deux mesures qui peut être analysé sous l'angle du sexism banalisé. Autre marqueur de ce biais sexiste : la Belgique a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme en 2017 pour son inaction face à une affaire de viol. Un cas qui n'est malheureusement pas isolé et qui démontre qu'outre les textes de loi, les mentalités ou cultures patriarcales pèsent encore sur l'effectivité des droits des femmes. « Écrire une loi, ou signer un traité, ça reste du papier et donc c'est un principe qui peut donner un

argument aux juristes, mais encore faut-il qu'il soit utilisé, reconnu et admis. En droit, on fait la différence entre *law in the books* et *law in action* ("la loi dans les livres" et "la loi en action"). Certains textes trouvent une effectivité plus rapidement que d'autres, ou certaines théories sont utilisées dans la jurisprudence plutôt que d'autres. On le voit avec ledit syndrome de l'aliénation parentale, qui n'est scientifiquement pas avéré puisque le psychiatre qui l'a "créé" a été décrié, et avec le syndrome d'emprise qui, en revanche, est travaillé depuis assez longtemps par les psychologues et qui paraît quant à lui confirmé, mais qui est peu connu. Pourquoi ? On pourrait



© Jean-Sébastien Evrard/AFP

Les droits des femmes doivent être révisés, avec une lecture féministe.

penser que ce qui vient ébranler un système dans lequel la position des hommes reste supérieure à celle des femmes est probablement moins bien reçu que ce qui pourrait venir conforter cette position, cette structure sociale. C'est pour ça que la convention d'Istanbul est tellement intéressante. Elle est centrée sur les violences, donc c'est vrai que ce n'est pas l'ensemble des inégalités entre hommes et femmes. Néanmoins, quand on lit son préambule, elle dit bien que ces violences sont le marqueur d'une structure sociale qui, dans son ensemble, ne place pas les hommes et les femmes à la même position. Et c'est, je pense, en cela que ce texte est vraiment formidable», ajoute Diane Bernard.

Changer le droit!

Ces exemples ne sont pas uniques. Les juristes auteures du Code commenté de droits des femmes ont parcouru plusieurs branches du droit pour démontrer la transversalité des biais sexistes dont souffre la sphère judiciaire. D'où la volonté affichée par Fem&L.A.W. de changer le droit. Rien que ça! «Ce que l'on espère avec ce Code, c'est d'améliorer le droit, en pointant les textes dans lesquels il y a encore des progrès à faire. Le droit, ce n'est pas que la loi ou les traités, c'est de la jurisprudence, donc la façon dont ces textes vont être appliqués, dans des cas particuliers. À ce moment-là, c'est la sensibilisation des magistrat.e.s et les arguments qui vont être mobilisés en plaidoiries par des avocat.e.s qui permettent d'aller un cran plus

loin.» Avocat.e.s, magistrat.e.s, étudiant.e.s en droit (qui semblent déjà s'être emparé.e.s de cet outil) mais aussi parlementaires, associations de terrain et même justiciables, font partie des personnes auxquelles ce Code commenté de droits des femmes s'adresse, afin qu'il devienne «matière vivante». Hormis les textes de loi, la jurisprudence et donc à la fois les lignes de plaidoiries, les arguments des avocat.e.s et les positions adoptées, la manière dont les traités sont appliqués par les juges, peuvent réellement faire avancer la Justice vers davantage d'égalité. C'est une chaîne de compétences exercées au sein de l'appareil judiciaire qui doit être mobilisée pour qu'un signal fort soit adressé à la société en vue de changer les mentalités et de réduire les discriminations.

Féminisme: un gros mot

Pour atteindre cet objectif, il semble nécessaire que les décisions de justice soient adoptées en appliquant des lunettes genrées – dans une logique de *gender mainstreaming* en vigueur dans les sphères politiques. Car, *in fine*, le but pour les femmes est de «permettre que le droit les aide à mieux respecter leurs droits». Signal positif s'il en est, une loi a récemment été adoptée et prévoit la formation des juges en matière de violences envers les femmes. «On va voir comment cette formation sera organisée et par qui, si elle sera répétée au fil d'une carrière judiciaire ou s'il sera juste question de deux heures quand on est stagiaire.

L'approche féministe du droit est un courant de la philosophie du droit bien installé dans le monde anglo-saxon, mais assez méconnu chez les francophones.

Mais il y a quand même une prise de conscience et on peut espérer un mieux!» ajoute la professeure de droit.

Évidemment, les réticences et les clichés sont solides. La Justice étant parfois réticente à se laisser influencer par d'autres disciplines (psychologie, sociologie, philosophie, politique), et le féminisme d'autant plus! «Je pense qu'il y a encore certains pans du monde judiciaire, barreau compris, pour lequel le féminisme est un gros mot. Avec ce Code, nous essayons de montrer qu'au contraire, les approches féministes sont très précieuses pour les juristes. L'approche féministe du droit est un courant de la philosophie du droit bien installé dans le monde anglo-saxon, mais assez méconnu chez les francophones», rappelle Diane Bernard. «Il faut sortir du postulat que le droit est neutre, en mettant des lunettes de genre qui permettent de lire un texte en réfléchissant à toutes ses conséquences et notamment au système de domination. Ce Code est d'ailleurs une invitation à remettre en question les inégalités au sens le plus large. Dans ce Code, nous nous

focalisons sur les femmes et la question de la discrimination sur la base du sexe, mais c'est applicable d'une manière plus générale. Certains défendent que le droit s'applique de la même façon à monsieur ou à madame, racisé ou pas, doté d'un titre de séjour ou non, et en fait, ce n'est pas le cas. Je pense que beaucoup de juristes le savent, parfois l'oublient, et que d'autres espèrent encore que nous sommes égaux puisque c'est écrit dans la Constitution. Mais en fait, ce n'est pas une garantie.»

Pour ou contre le féminicide?

Une question similaire se pose d'ailleurs par rapport à l'adoption du terme «fémicide» pour désigner les meurtres perpétrés spécifiquement envers les femmes, parce qu'elles sont femmes. Un mot que récuse par exemple l'exubérante juge d'instruction Anne Gruwez qui estime «qu'un meurtre, c'est un meurtre», peu importe finalement le sexe. «Les personnes qui critiquent et qui questionnent le féminicide dans ce sens-là sont dans l'erreur», estime quant à elle la professeure de Saint-Louis. «Les meurtres sur les femmes et les violences conjugales ne s'expliquent pas par la seule force physique, plus importante, des hommes. En vertu de tout ce que les psychologues, sociologues, historiens nous disent, c'est faux. En revanche, la question du féminicide est compliquée. D'une part, parce que c'est une infraction et que sa motivation pourrait être difficile à établir.

Il faudrait prouver que le motif du meurtre résulte du fait qu'une femme était par exemple insuffisamment soumise à son conjoint. D'autre part, et c'est vraiment le plus important pour Fem&L.A.W., c'est que ce n'est pas suffisant ! Car prévoir une nouvelle infraction, pourquoi pas, mais qu'est-ce qu'on fait avant pour éviter d'en arriver là ? De même que pour toutes les autres infractions qui ont également un motif sexiste ? Dans le projet de nouveau code pénal, il est question d'étendre les éléments aggravants à l'ensemble des infractions, donc à la fois le lien familial et le fait que ça ait lieu dans le cadre familial, et la question du genre des protagonistes. Là, cela devient intéressant, car c'est toujours la même idée : le féminicide, c'est le top de l'iceberg, abominable, mais qui commence par la main aux fesses ou l'insulte dans la rue. Ce sont des marqueurs du même phénomène.»

Précarité structurelle

En dehors de ces considérations, il en est une autre, très pragmatique, qui creuse également les inégalités : l'accès à la justice. Outre les écueils liés aux difficultés de porter plainte, de le faire contre un conjoint, un frère ou un père, encore faut-il que cette plainte soit accueillie comme il se doit dans les commissariats et que la plaignante ait – après avoir dépassé les freins administratifs – les moyens financiers de se pourvoir devant un tribunal et de comprendre le sinueux cheminement de sa plainte.

Les structures sociales sont pensées par et pour les hommes, raison pour laquelle nous affirmons que le droit n'est pas neutre.

«Les structures sociales sont pensées par et pour les hommes, raison pour laquelle nous affirmons que le droit n'est pas neutre», poursuit Diane Bernard. «C'est un droit qui est pensé sur base du travailleur qui a une charge de famille, qui va faire une carrière complète, etc. Aujourd'hui, on constate qu'il est impossible quand on est une mère seule de travailler à temps plein, qu'il est très difficile pour une femme de faire une carrière complète. Ces circonstances que connaissent les femmes tout au long de leur vie vont avoir des conséquences jusqu'aux droits qui seront les leurs quand elles ne pourront plus travailler, à savoir au moment de la pension. On en revient à cette question de la précarité. C'est vraiment un modèle qu'il est judicieux de réinterroger aujourd'hui. C'est un chantier sur lequel les féministes travaillent depuis longtemps aussi, et qui serait intéressant de mettre sur la table juridique.»

C'est tout l'intérêt de ce Code : effectuer un travail de traduction en mode juridique des revendications féministes, édictées depuis des décennies.



Diane Bernard et Chloé Harmel (coord.), «Code commenté. Droits des femmes», Bruxelles, Larcier, 2020, 416 pages.

La liberté d'expression, un combat permanent

Écrivain prolifique avec près de 120 livres publiés, avocat de grandes causes, président du PEN Club français, Emmanuel Pierrat est un homme aux multiples facettes et talents. Il a fait du combat pour la liberté d'expression son engagement primordial.

Par Philippe Foussier
Correspondant en France

Dans votre dernier livre, *Je crois en l'athéisme, vous racontez votre parcours depuis l'enfance. Quels en ont été les grands axes ?*

J'ai été élevé en banlieue parisienne, dans une ville dirigée par le Parti communiste, dans une famille catholique par tradition, qui m'a donné une éducation religieuse. J'ai fréquenté l'école publique et la bibliothèque municipale – Elsa Triolet – et je peux dire que j'ai été fait par l'école publique et républicaine, qui m'a donné cette ouverture en direction de la culture. Mon enfance m'a préparé à l'acceptation des paradoxes et de l'altérité. La foi n'est pas pour moi, mais elle n'est pas à mes yeux sans intérêt. L'héritage judéo-chrétien est celui dans lequel nous baignons, ce qui ne m'empêche pas d'être lucide sur ce qu'il a de pire. En allant au lycée à Paris, en franchissant le périphérique, j'ai ensuite pris conscience d'où je venais.

Une fois ce bagage acquis, vous avez eu très tôt des idées précises sur votre avenir...

La question de la transmission est centrale pour moi, celle de la diffusion du savoir. Je veux rendre ce dont j'ai eu la chance de bénéficier de la part de l'école publique et de la bibliothèque municipale. Je demeure très redevable à ces deux institutions et je mesure combien elles sont importantes. L'école, ce n'est pas seulement l'acquisition de connaissances, c'est aussi l'apprentissage de la collectivité, la volonté d'avancer que vous apportent les enseignants, la curiosité pour ce qui ne vous est pas donné par la famille. La littérature et l'avocation sont les deux piliers essentiels de ma vie. Les livres, c'est la clef de tout. La bibliothèque ouvre toutes les portes. Dès l'âge de 14 ans, j'ai voulu devenir avocat et je souhaitais conserver un lien avec la littérature, alors je me suis orienté vers le droit de la propriété littéraire et artistique. Je ne suis pas un «héritier», j'ai voulu agir pour défendre le droit et ce que je considère être le bien. Je voulais rendre service, être utile.

Comme avocat, vous défendez des causes amplement médiatisées.

Quelles sont les plus significatives à vos yeux ?

Le procès intenté en 2001 à Michel Houellebecq après ses propos provocateurs sur l'islam a été très important pour moi. J'étais encore un jeune avocat, ayant prêté serment en 1993. La Ligue islamique mondiale et la Grande Mosquée de Paris, notamment, figuraient parmi les plaignants et ce procès a fait apparaître ce qu'on connaît maintenant à grande échelle en matière de pressions et de menaces. Il posait déjà les questions de liberté d'expression, de droit de «blasphémer», et j'avais eu la chance de rencontrer Chems-Eddine Hafiz, avocat de la Grande Mosquée de Paris, dont il est d'ailleurs aujourd'hui le recteur. Comme moi, il était soucieux de placer ce débat dans le cadre du droit et des lois de la République. Depuis, nous avons changé d'époque, car la censure contourne le droit pour faire, le plus souvent, prévaloir sa manière de voir par la force et la menace. Il faut aussi se replacer dans ce contexte, vingt ans en arrière : après le 11 Septembre, le procès se tenant au moment des attentats de Bali, qui avaient fait plus de 200 morts, s'inscrivant dans une longue série d'attaques islamistes à travers le monde. Avec également un «camp du bien» qui se fracturait, avec des organisations qui, comme la Ligue des droits de l'homme, se plaçaient du côté des censeurs, ce qui est aujourd'hui devenu presque banal. Je me souviens qu'à l'époque, nous avions sollicité des soutiens à Michel Houellebecq et que les réponses furent très

Joëlle Sager/AFP



Emmanuel Pierrat ou le plus écrivain des avocats.

rares. Une fois le procès gagné, en revanche, il avait été savoureux de voir affluer tous ceux qui étaient restés silencieux se précipiter pour dire combien ils défendaient, eux aussi, la liberté d'expression... Cette séquence avait été pour le jeune avocat que j'étais très formatrice et instructive.

En presque trente ans d'exercice professionnel, quelles ont été les évolutions les plus importantes selon vous ?

Au siècle dernier, c'était encore l'État qui exerçait une censure. Depuis, elle est privatisée, c'est un changement majeur dans l'histoire de la liberté d'expression. Il faut par ailleurs se souvenir de la série des procès de *Charlie Hebdo*, avec un échec pour eux, qui sera préalable à l'incendie puis à la tuerie de 2015. On voit bien comment, en quelques années, on est passé du domaine du droit et de l'affrontement judiciaire au harcèlement et aux pressions, des méthodes qui s'apparentent au maccarthysme.



©

Wieslaw Smetek/AFP

« La littérature et l'avocature sont les deux piliers essentiels de ma vie. Les livres, c'est la clef de tout. La bibliothèque ouvre toutes les portes. »

L'ennemi a changé de méthodes, mais il a également changé de visages, car parfois ce sont de nos anciens « amis » qui exercent désormais la « police » culturelle.

Vous avez aussi beaucoup appris de votre soutien au « mariage pour tous » avant l'heure...

Un autre très grand moment de ma vie professionnelle, ce fut en effet le mariage de Bègles. Je considère qu'il illustre bien ce que peut être le droit utilisé comme une « arme » – pacifique bien sûr – pour démontrer à l'époque cette revendication d'égalité républicaine pour les homosexuels. En juin 2004, avant que la loi ne le permette, le maire de Bègles, Noël Mamère, avait marié un couple d'hommes, une décision contestée avant et après par la justice. Il faut se souvenir des passions déchaînées alors, impressionnantes en volume et en intensité. Nous avions reçu 4 000 lettres, dont la plupart étaient des injures ou des menaces. Pour moi, à l'époque, l'idée consistait à dire à nos détracteurs, qui étaient très nombreux devant la mairie : « Faites-nous un procès et je vous démontrerai que nous défendons une cause juste. »

De grandes figures vous inspirent et vous motivent dans vos combats. Si vous deviez en retenir une ?

J'ai écrit une biographie de Pierre Simon, qui fut grand maître de la Grande Loge de France et qui fit tant pour les droits des femmes. Cet homme a toujours connu l'adver-

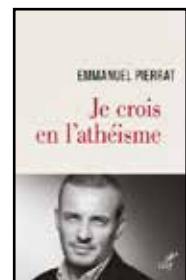
Chacun d'entre nous peut porter une pierre à l'édifice de la cause humaniste, chacun à sa mesure et selon ses moyens.

sité et l'a toujours affrontée, dès la Résistance. Il s'est lancé dans le combat pour l'accouchement sans douleur, puis dans celui pour la contraception, puis ensuite pour l'interruption de grossesse, puis après pour le don d'organes. Chaque fois qu'il remportait une victoire, immédiatement, il repartait à la conquête de nouveaux droits. Je crois que chacun d'entre nous peut porter une pierre à l'édifice de la cause humaniste, chacun à sa mesure et selon ses moyens. Il nous faut tous résister à la résignation qui pourrait nous gagner lorsque nous observons autour de nous les obscurantismes progresser. Il est vrai que le paysage s'obscurcit partout, que la vague qui est en face de nous est immense, que nous voyons par exemple des gens promouvoir des formes d'apartheid avec les camps «racisés» tout en prétendant lutter contre le racisme.

Depuis quelques années, vous avez pris la présidence du PEN Club, une cause qui vous tient particulièrement à cœur et qui vous conduit à sillonnner sans cesse la planète...

Le PEN Club, dont je suis le président pour la France, et dont nous allons célébrer l'an prochain le cen-

tenaire, est en effet une belle illustration d'un combat permanent pour la liberté d'expression. Rappelons le contexte de sa création, en 1921, peu après la Première Guerre mondiale. Des écrivains comme Jules Romains, Anatole France ou Paul Valéry se rassemblent pour démontrer, avec d'autres écrivains à l'étranger, qu'au-delà des frontières et des langues, la culture, la liberté d'expression et de création peuvent être défendues et promues. Il y a aujourd'hui 140 PEN dans le monde. Nous soutenons des créateurs comme Oleg Sentsov, Salman Rushdie, Raif Badawi, Asli Erdogan et beaucoup d'autres moins connus. Au-delà des grands principes, nous nous efforçons d'être pragmatiques et efficaces et nous obtenons souvent des résultats à travers la libération d'écrivains emprisonnés ou persécutés. Nous avons établi des partenariats avec des villes-refuges, comme Paris, pour permettre à des écrivains ayant fui leur pays d'origine de s'insérer dans une nouvelle vie. De par le monde, on ne compte plus les artistes, les cinéastes ou les écrivains qui sont emprisonnés du seul fait qu'ils créent ou écrivent. Au niveau du PEN International, je suis particulièrement les questions relatives aux discours de haine, qui prolifèrent partout. Nous ne prétendons pas régler tous les cas qui se posent dans le monde, mais nous prenons notre part. C'est ainsi que je conçois l'action de chacun d'entre nous. Chacun, à sa mesure et selon ses capacités, peut contribuer à l'édification d'un monde meilleur. Il ne faut jamais se résigner. ♦



Emmanuel Pierrat,
«Je crois en
l'athéisme», Paris,
éditions du Cerf,
2020, 200 pages.



- 60** Quand la Covid profite à la mafia
- 63** Espagne : revenus et déconvenues
- 65** La Colombie entre violence extrême et solidarité



Quand la Covid profite à la mafia

Dans le sud de l'Italie, région structurellement paupérisée, la pandémie a considérablement accru le niveau de pauvreté. Les institutions officielles n'offrant guère de solutions aux plus démunis, la mafia s'est engouffrée dans cette zone grise, jouant à la fois le rôle d'assistant social, mais aussi d'usurier. Heureusement, une solidarité informelle s'est également mise en place pour pallier les manquements institutionnels et tenter de contrer les malversations mafieuses. Tout cela ne tient qu'à un fil...

Par Alessia Manzi, journaliste
et Giacomo Sini, photoreporter

En Italie, la crise du coronavirus, en plus d'entraîner une série d'impacts négatifs sur la santé, induit également des effets néfastes sur les conditions sociales et économiques qui, déjà avant la Covid-19, étaient préoccupantes. Parmi les conséquences identifiées actuellement : la faillite de 30 000 entreprises, qui a contribué à porter le taux de chômage à 57,5 %. Comme dans un jeu de dominos, le manque d'emplois a profondément accentué l'accroissement de la pauvreté. En décembre 2019, l'Institut national de statistique a enregistré 4 600 000 personnes dans une situation de pauvreté absolue à laquelle la Covid-19, selon une étude de la Confédération nationale des agriculteurs Coldiretti, en ajoute un autre million. Le coronavirus a ainsi coupé l'Italie en deux, affectant profondément les inégalités auxquelles le *Bel Paese* fait face depuis des temps

immémoriaux. Si, dans le Nord, il y a eu des milliers de morts, dans le Sud, les dégâts économiques et sociaux sont inquiétants, touchant environ 530 000 individus parmi les plus pauvres du pays. L'après-confinement met de nombreuses personnes sur une corde raide, à une exception près... Pour le crime organisé, les derniers mois semblent avoir constitué un puits de profits intéressants.

Selon le rapport de la Direction d'investigation antimafia (DIA), la paralysie du pays offre aux organisations criminelles un rythme de croissance économique qui n'a d'équivalent que le scénario d'après-guerre. «Leur plus grande prouesse est de comprendre rapidement chaque variation de l'ordre économique et d'en tirer le maximum d'avantages. Évidemment, cela a également été le cas pour la

© Giacomo Sini



Gianni, membre du réseau FuoriMercato qui propose une alternative à la grande distribution... et au crime organisés dans la ville de Bari.

situation d'urgence née de la Covid-19 », lit-on dans le rapport.

Profiter des laissés-pour-compte

Dans les Pouilles, par exemple, où Coldiretti a enregistré une croissance du seuil de pauvreté de 40 %, avec 31 % des salariés «suspendus», le DIA observe une intervention des mafias face aux entreprises en difficulté financière. Rien qu'au mois de juin, 100 plaintes ont été déposées à Bari contre des usuriers. «De cette façon, la «mafia des affaires», notamment la Foggia Society (nom du crime organisé à Foggia), de même que les mafias du Gargano et de Cerignola, parmi les clans les plus autoritaires de la région de Bari et de la Sacra Corona Unita

du Salento, projettent d'atteindre des objectifs économiques et criminels à moyen et long termes qui visent à consolider plus que jamais leurs positions dans des secteurs clés de l'économie régionale», indique le rapport. Le secteur agro-alimentaire, la mytiliculture, le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, dont les activités ont été stoppées par le confinement, constituent de nouvelles sources de revenus pour le crime organisé. Et l'on peut aussi y ajouter l'élimination des déchets hospitaliers et la gestion des marchés publics. Autre fait important, entre 2018 et 2020, huit conseils communaux ont été limogés pour raison mafieuse dans les Pouilles, ce qui aide à comprendre le taux de prégnance qui touche ces régions.

Outre les aspects classiques liés au mode d'action du crime organisé, DIA évoque également des problématiques portant sur le contrôle social. «Il est évident que les organisations criminelles ont tout intérêt à fomenter des épisodes d'intolérance urbaine, à instrumentaliser la situation découlant des difficultés économiques pour la transformer en contestation sociale, notamment au sud du pays. Dans le même temps, les organisations s'imposent comme une autre possibilité à la protection sociale de l'Etat, offrant des produits de première nécessité et des subventions économiques», conclut le rapport.

«Croire que la colère et le mécontentement des gens sont motivés par le crime organisé sert les institutions à qualifier cette réaction de non spontanée, ce qui n'est pas le cas. Ceux qui sont derrière ces manifestations revendiquent une attention sur leurs droits bafoués. Il est vrai, cependant, que là où l'on observe un manque de politique sociale et d'organisations autogérées, les organisations mafieuses bénéficient souvent d'un fort enracinement populaire et qu'elles se substituent alors à l'Etat», explique Gianni du réseau FuoriMercato-Autogestione in movimento¹.

Une nécessaire contre-offensive

Durant la période la plus critique de la pandémie, Gianni a participé à diverses activités de solidarité menées dans la ville de Bari. «La sphère de la solidarité invisible ayant notamment créé des réseaux de soutien aux banlieues et aux

classes sociales aisées, tout cela a remis en question les institutions actuelles», poursuit-il. «Cela a permis de contrer quelque peu la propagation du crime organisé.» Entraide et auto-organisation se transforment ainsi en mots d'ordre pour répondre aux enjeux d'une société fortement affectée par la énième crise du nouveau millénaire.

L'argent étant le nerf de la guerre, les fonds provenant de l'Union européenne devraient être gérés publiquement et collectivement. «Nous pourrions empêcher les mafias d'assumer le rôle de "conseiller social" rien qu'en mettant en œuvre des politiques de soutien à la diffusion des connaissances ou en donnant aux gens la possibilité d'exprimer leur talent et leur créativité. Nous avons besoin de réponses aux besoins essentiels, tels que le logement et le revenu, puis d'interventions en faveur de la participation active de tous. Ce sont des éléments auxquels les institutions ne répondent pas aujourd'hui. Elles s'engagent uniquement à allouer des ressources économiques aux moyennes et grandes entreprises. C'est pourquoi il est nécessaire de se mobiliser en s'appuyant sur les nombreuses pratiques alternatives qui peuvent amener différentes institutions à remplacer lentement celles en vigueur», estime Gianni. Dans le sud de l'Italie, où la vie est souvent devenue insupportable, obligeant des milliers de jeunes à abandonner leurs terres, les expériences de solidarité vécues lors du confinement peuvent devenir un laboratoire d'idées et un tremplin pour aller de l'avant. 

¹ Réseau national à la structure mutualiste qui partage un projet politique et sociale anticapitaliste fondé sur l'économie communautaire, NDLR.

Espagne : revenus et déconvenues

Le revenu minimum vital, un subside conditionné et destiné aux personnes les plus pauvres, a été présenté comme l'une des grandes mesures du gouvernement espagnol afin de faire face à la catastrophe sociale entraînée par la Covid-19. Une catastrophe qui s'ajoute à la situation déjà déplorable d'une population qui ne s'est toujours pas relevée de la crise économique de 2008.

Par David Roventós

Docteur en économie et président du réseau Red Renta Básica

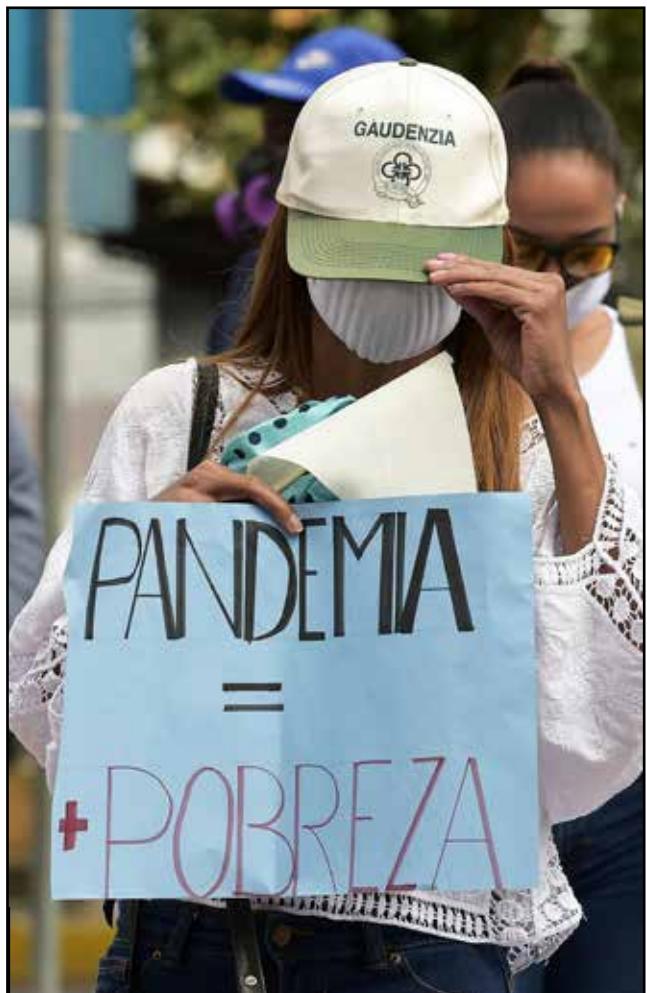
Avant même sa mise en place, le revenu minimum vital (RMV) était déjà – à juste titre – critiqué par certaines personnes qui connaissent l'application des allocations conditionnées, notamment au sein de l'Union européenne. Après tout, le RMV est un style de subside qui existe actuellement dans toutes les régions autonomes du royaume d'Espagne et dans de nombreux États de l'Union européenne. Mais il s'agissait jusqu'à présent d'une mesure locale, et non fédérale, d'où le fait que son instauration récente ait été qualifiée d'«historique» par ses partisans. Selon les propres déclarations du gouvernement, la mesure est structurelle et offre un «filet de sécurité permanent».

On connaît depuis longtemps les graves défauts des aides financières conditionnelles pour les plus démunis, et le désastre occasionné par le RMV dépasse l'imagination. Nous

nous pencherons dans cet article sur les problèmes généraux du RMV en tant qu'allocation conditionnée, sur la réalité de son application au moment de la rédaction de ces lignes, début octobre, et enfin sur la proposition du revenu de base. Ne seront pas abordés ici les autres types d'allocations conditionnées tels que les allocations de chômage, qui possèdent des problématiques spécifiques et mériteraient d'être analysées séparément.

Problèmes généraux

Le premier problème qui se pose est le piège de la pauvreté. Lorsque l'on est bénéficiaire d'une allocation conditionnée, il ne vaut mieux pas chercher à effectuer un travail rémunéré, puisque cela implique la perte partielle, voire totale, du subside. Dans 35 États des États-Unis, le piège de la pauvreté qui découle des aides conditionnées implique que les



© Rodrigo Buendia/AFP

Les allocations conditionnées ont des coûts administratifs très hauts. C'est un problème ancien et bien connu.

personnes recevant des prestations perdraient de l'argent si elles acceptaient un emploi rémunéré au taux du salaire minimum.

Viennent ensuite les coûts de gestion très élevés. Les allocations conditionnées ont des coûts administratifs très hauts. C'est un problème ancien et bien connu. Si l'on doit sélectionner qui «mérite» et qui ne «mérite

pas» un subside conditionné, on doit vérifier le profil des bénéficiaires. La conditionnalité implique un contrôle, qui lui-même engendre des coûts de gestion et d'administration. La raison en est bien connue: il s'agit de contrôler si la personne bénéficiaire de l'allocation conditionnée remplit les conditions légales lors de sa demande et, surtout, si elle remplit toujours les conditions par la suite: le contrôle a donc lieu au moment de l'octroi du subside et durant la période de réception. Cela implique des milliers et des milliers de personnes soumises au contrôle de la conditionnalité de ce type d'allocations!

Le troisième problème inhérent au système est la stigmatisation associée aux subsides conditionnés: l'obligation pour les personnes candidates de se présenter, aux guichets de l'administration, en tant que «pauvres» ou «malades», voire directement en tant que «coupables» d'être des «ratés». Les allocations conditionnées induisent souvent des questions intrusives, y compris sur les relations personnelles les plus intimes des personnes demandeuses, questions qui peuvent être complétées par des visites de contrôle à domicile. L'administration bureaucratique semble parfois traiter les personnes demandeuses d'allocations conditionnées comme de potentiels criminels sur le point de frauder. Ce traitement est sans conteste stigmatisant.

Enfin, il faut savoir que la proportion de personnes qui ne demandent pas d'allocations alors qu'elles rem-

plissent toutes les conditions d'éligibilité atteint des taux impressionnantes, parfois jusqu'à 60 %. Les raisons sont de différente nature : personnelles, liées à la conception du type d'aide, à la gestion, etc. Le non-recours aux droits est un problème majeur compte tenu de son ampleur.

Le RMV à l'épreuve de la vie

Près de quatre mois après le début de l'application du RMV, de nombreux articles ont déjà été publiés sur la catastrophe qu'il occasionne. Quelques données officielles – émanant du ministre de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations José Luis Escrivá Belmonte, responsable du RMV – permettent de comprendre rapidement la situation. Début octobre, 900 000 demandes avaient été reçues. Sur les 300 000 traitées, soit un tiers, 90 000 ont été accordées. Si l'on déduit les 75 000 demandes traitées d'office (c'est-à-dire sans dossier de dossier), 15 000 des 225 000 demandes qui n'ont pas été traitées d'office ont été accordées. C'est-à-dire seulement 7 %. Selon cette proportion, sur les 600 000 demandes qui restent à traiter, 42 000 seront accordées. Au total, on devrait donc arriver à 132 000 bénéficiaires du RMV. On est loin, très loin des 850 000 annoncés, alors même que l'objectif n'était pas très élevé. En effet, en 2019, l'Espagne comptait à peu près 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. L'objectif du RMV était de toucher 25 % de cette population au maximum (850 000 familles, à raison

de 2,5 personnes par famille) et de réduire d'autant le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, rien n'étant prévu pour les 75 % restants.

Le revenu de base comme gage de liberté

Face aux lacunes des allocations conditionnées – et le RMV n'étant qu'un cas spécifique, même s'il est particulièrement catastrophique –, des voix se sont élevées de toutes parts (militants de différents mouvements sociaux, académiciens, syndicalistes, le secteur culturel...) afin de plaider pour le revenu de base (RB). Et ce, encore plus depuis la fin du confinement. Ainsi, une collecte de signatures dans le cadre d'initiative citoyenne européenne en faveur du RB a été lancée le 25 septembre.

Quand on parle de revenu de base, on parle d'une somme régulièrement versée par l'État à l'ensemble de la population, de façon individuelle, inconditionnelle et universelle. En tant que revenu inconditionnel, le RB ne serait soumis à aucune condition. Pas d'examen préalable des moyens financiers, donc. En tant que revenu universel, le RB serait reçu par l'ensemble des citoyens et des résidents accrédités. En tant que revenu individuel, le RB serait versé aux personnes et non pas aux ménages. Son langage est celui des droits humains et de la citoyenneté. Car celui qui n'a pas une existence matérielle garantie n'est pas et ne peut pas être libre. ♦

La Colombie entre violence extrême et solidarité

Quatre ans après la signature de l'accord de paix entre l'État et les FARC-EP et six mois après le début de pandémie de coronavirus, en Colombie, les « leaders sociaux », les défenseurs des droits humains et de l'environnement et les communautés rurales subissent une recrudescence de violences. Leur réponse ? La solidarité.

Par Betty Pedraza López, militante - Pensamiento y Acción Social

¹ Dernier chiffre donné par Rodrigo Londoño, chef de l'ex-guérilla des FARC, lors de la Conférence internationale pour l'application de l'accord de paix final le 26 septembre 2020.

² «Informe de masacres en Colombia durante el 2020», mis en ligne sur www.indepaz.org.co.

³ «Durante 2020, 13 mil personas han sido desplazadas por la violencia en el país: Acnur», mis en ligne sur www.radionacional.co, le 18 juin 2020.

Entre le 24 mars et le 24 septembre 2020, 204 dirigeants de la société civile et activistes ont été abattus en Colombie, ce qui élève à 1 000 le nombre total de personnes assassinées depuis la signature de l'accord de paix en 2016. Ce chiffre vient s'ajouter aux meurtres de 8 de leurs proches et de 229 anciens combattants des FARC-EP¹ signataires de l'accord, volontairement désarmés et retournés à la vie civile. Par ailleurs, 250 personnes ont perdu la vie dans 61 massacres commis depuis le début de cette année dans 19 des 32 départements colombiens², les adolescents et les jeunes étant les plus touchés.

Alors que la Covid-19 (dont le bilan provisoire s'élève à plus de 825 000 infections et 26 000 décès) suscite la peur et l'incertitude quant à l'avenir du peuple colombien, les groupes armés ont étendu leur

présence et provoqué de nouveaux déplacements forcés. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a déclaré qu'entre janvier et mai 2020, 43 situations d'urgence dues à des déplacements massifs se sont produites, affectant 13 000 personnes dans cinq départements du pays³.

Confinement, isolement et vulnérabilité

Conséquence de la pandémie et du confinement, les leaders des mouvements sociaux et des associations paysannes et les militants assassinés depuis mars ont été tués à leur domicile; l'immobilisation et l'enfermement constituant pour eux une nouvelle forme de vulnérabilité. Aujourd'hui, ils sont plus seuls qu'ils ne l'ont jamais été: l'interdiction de la libre circulation, l'inexistence de systèmes de transport et la peur de la

mort ont désactivé les réseaux familiaux, de voisinage et organisationnels qui s'étaient mis en place. De plus, dans certains cas, l'Unité nationale de protection a suspendu les mesures de protection dont ils bénéficiaient jusqu'alors. Les groupes armés ont agi sans témoins, profitant des rues vides et de l'absence de la police, des forces armées et des *personerías* (entités relevant du ministère public qui représentent les citoyens dans le but de garantir la promotion, la protection et la défense de leurs droits fondamentaux, NDLR).

Dans les zones rurales, éloignées, pauvres et isolées, comme la côte pacifique du Cauca, le nord du Cauca, le Magdalena Medio et le sud de Córdoba, là où vivent des communautés autochtones, afro-colombiennes et paysannes, les mesures visant à prévenir la propagation du coronavirus sont dictées par le gouvernement et réglementées par les autorités départementales et municipales. Mais elles sont mises en place par des groupes armés qui recourent à la violence et au meurtre pour sanctionner les infractions. Comme l'affirme Human Rights Watch, «la loi qui est imposée est la loi des balles, et les groupes illégaux sont impitoyables».

Après avoir décrété l'isolement obligatoire, l'Armée de libération nationale (ELN), l'une des guérillas toujours actives en Colombie, a convoqué des réunions avec les communautés rurales de la région du Magdalena Medio afin de leur ordonner le strict respect des mesures. Les groupes armés dissidents des FARC-EP dans

La loi qui est imposée est la loi des balles, et les groupes illégaux sont impitoyables.

la région pacifique du Cauca ont fait circuler des tracts avec des messages allant dans le même sens. Héritiers du paramilitarisme, les dissidents et les groupes d'insurgés se disputent avec acharnement le contrôle du territoire, laissant la population au milieu de leurs affrontements. En Colombie, le conflit armé empire et s'éternise, et toutes les questions relatives à la vie quotidienne doivent être gérées comme en temps de guerre.

Pendant cette période, les Nations unies et les organismes nationaux et internationaux de défense des droits humains ont, plus que d'habitude, tenté d'attirer l'attention du gouvernement colombien sur la vulnérabilité accrue des «leaders sociaux» et des défenseurs des droits humains. L'enjeu est que les menaces d'atteinte à leur vie, à leur intégrité physique et émotionnelle soient reconnues, tout comme le recul des droits qu'ils défendent et l'appauvrissement de la démocratie. Le président Iván Duque Márquez n'a répondu à ces appels dans aucun des 83 décrets qu'il a adoptés dans l'exercice de ses pouvoirs législatifs extraordinaires pour éviter la propagation du coronavirus.

L'associatif en première ligne

De leur côté, les organisations qui défendent la terre, le territoire et l'en-

vironnement dans les zones rurales colombiennes ont mis en pratique les connaissances en matière de protection et ont intégré le coronavirus comme nouveau risque. Ensemble, avec leurs communautés, elles ont pris des mesures afin de prévenir et d'éviter la transmission. Elles ont organisé des groupes de travail pour vérifier le respect de ces mesures, en se relayant sur leur territoire afin d'identifier et d'enregistrer l'entrée des personnes et en les informant sur les dispositions à suivre. Elles se sont révélées de puissants canaux d'information sur le coronavirus, ont donné des conseils pour la fabrication de masques et de désinfectants faits maison, et celles qui ont obtenu des

excédents alimentaires les ont partagés avec les habitants des villes voisines. L'Association des producteurs agricoles de Simití, la communauté paysanne de El Garzal dans la région du Magdalena Medio, et les communautés autochtones du Conseil régional autochtone du Cauca ont fait don de 5 000 kits alimentaires aux populations vulnérables de Popayán et ont encouragé le troc de produits alimentaires entre les communautés afin de soutenir le commerce équitable. Ces organisations vérifient au quotidien que chaque famille reçoive suffisamment de nourriture et reste en bonne santé. L'état d'alerte a permis d'activer de véritables chaînes de solidarité: avec ces actions, et



© Sebastian Barros/NurPhoto/AFP

Durant le confinement, les exactions des groupes armés ont augmenté. Ici, des minorités provenant du Valle del Cauca protestent contre le viol de deux mineures par sept soldats armés.

beaucoup d'autres, ces organisations exercent la solidarité, construisent et renforcent les liens sociaux. Elles occupent un espace social qui ferme la voie à la domination des rebelles armés ou, du moins, limite leur exercice du contrôle social sur la population, et les empêchent de mettre en œuvre leur «justice» prévenant ainsi de nouveaux assassinats.

L'ONG Pensamiento y Acción Social, qui œuvre à la protection de l'environnement, au respect des droits et à la construction de la paix et qui accompagne ces communautés depuis une décennie, reconnaît leur travail et celui de ceux qui les soutiennent. Elle déplore l'absence de l'État qui, d'une part, exploite la pandémie et la peur pour cacher de grands scandales de violation des droits des jeunes femmes autochtones et des femmes commis par ses forces armées et qui, d'autre part, qui n'admet pas qu'il doit renforcer les organisations et les structures de protection des «leaders sociaux» et des activistes. On parle ici principalement des gardes paysannes, des *guardas cimarronas*, ces mécanisme d'autogestion des soins et de protection des valeurs ancestrales et du territoire mis en place par les communautés afro-colombiennes, et des *convites*, ces autorités ancestrales chargées d'exercer le contrôle territorial et d'organiser et de promouvoir des actions collectives de cohésion et de résolution des conflits internes aux communautés autochtones de la côte pacifique du Cauca, dont le soutien par l'État a été convenu dans l'accord de paix de 2016.

Les organisations qui défendent la terre, le territoire et l'environnement dans les zones rurales colombiennes occupent un espace social qui ferme la voie à la domination des rebelles armés.

Dans ce contexte de pandémie, face à la faible application de l'accord de paix et à l'absence d'intervention de l'État dans ces régions rurales, il faut continuer de renforcer l'autonomie, la sécurité et la légitimité des associations de défense des droits et des communautés paysannes en leur fournissant des garanties. Elles méritent la reconnaissance et doivent recevoir du soutien, de l'appui et de l'autorité. Car les actions qu'elles mènent affaiblissent la force des groupes armés. Il est également essentiel que la coopération internationale maintienne et consolide son soutien politique et financier. Aujourd'hui, plus que jamais, sauver la vie de la population, des «leaders sociaux» et des personnes engagées dans la défense des plus vulnérables implique de créer les conditions pour que des expériences similaires de protection et d'autoprotection se multiplient, et pour que ceux qui les accompagnent renouvellent leurs méthodes et diversifient leurs stratégies afin de continuer à avancer ensemble.

- 
- A close-up photograph of a person's face, showing their profile as they look intently at a painting. The painting is framed in gold and depicts a figure in a landscape. The background is a red wall.
- 72 Art et domination : l'œuvre maîtresse**
 - 75 L'écriture, un mode de survie**



Art et domination : l'œuvre maîtresse

Dans « Ceci n'est pas qu'un tableau », le sociologue Bernard Lahire s'interroge sur le rôle de l'art à partir du destin contrarié d'un tableau de Nicolas Poussin, longtemps considéré comme une copie, avant d'être acquis, en 2008, pour... 17 millions d'euros. Un tour de passe-passe qui illustre comment le sacré – et les logiques de domination qui l'accompagnent – structure nos sociétés prétendument sécularisées.

Par Julie Luong
Journaliste

C'est un passage célèbre des Évangiles : un ange visite Joseph en songe et lui intime de fuir en Égypte avec Marie et l'enfant Jésus, alors que Hérode, qui a appris la venue au monde du « roi des Juifs » à Bethléem, ordonne la mise à mort de tous les enfants de moins de 2 ans. Lorsque Nicolas Poussin (1594-1665) peint la *Fuite en Égypte au voyageur couché* en 1657, sur commande d'un soyeux lyonnais amateur d'art, il est un peintre reconnu, figure de proie du classicisme français. Mais le tableau prend à son tour la poudre d'escampette : disparu des radars pendant trois siècles, il refait surface dans les années 1980... en trois exemplaires. De batailles d'experts en laboratoires d'analyse, on croit voir la version autographe dans l'un puis dans l'autre jusqu'au dernier acte : en 2001, la cour d'appel de Paris tranche et désigne le tableau légitime (non sans que le doute demeure...). Déclaré « trésor national », la *Fuite en Égypte au voyageur couché* sera acquis par le Musée des

beaux-arts de Lyon en 2008 pour la somme de 17 millions d'euros, à la suite d'une campagne de mécénat inédite.

L'expertise comme saint sacrement

Mais un tableau vaut-il jamais 17 millions d'euros ? C'est la question que pose Bernard Lahire, sociologue à l'ENS de Lyon, dans *Ceci n'est pas qu'un tableau*, un essai qui vient de paraître en poche à La Découverte. « Ce sont les mêmes mécanismes qui permettent de vendre aux enchères tel objet ayant appartenu à une actrice célèbre ou les manuscrits de tel auteur. Ce sont aussi les mécanismes qui expliquent le “prix” des joueurs de foot. Des mécanismes qui supposent un rapport de pouvoir. Pour ce tableau, on va dire “c'est un Nicolas Poussin, donc ça les vaut”, sans se rendre compte que cet intérêt n'est que le produit d'une longue histoire. » Ainsi, si cette toile est considérée comme un chef-d'œuvre, c'est parce que Nico-



Les pérégrinations de « La Fuite en Égypte du voyageur couché » soulèvent la question des formes de domination qui se cachent derrière l'admiration des œuvres.

las Poussin est considéré comme un maître; s'il est considéré comme un maître, c'est parce qu'il est considéré comme un artiste; s'il est considéré comme un artiste, c'est parce que la Renaissance a fait émerger la figure de l'artiste, qui autrefois ne se distinguait pas de l'artisan. Par cette régression historique, Bernard Lahire expose les conditions de possibilité d'une telle reconnaissance – et, par conséquent, celles de notre émotion et même de notre dévotion: «L'engouement pour certaines œuvres d'art évoque le culte des reliques, quand de simples ossements étaient capables d'attirer un grand nombre de visiteurs.»

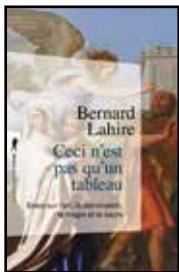
Non seulement l'art serait sacré comme au Moyen Âge les tibias d'un grand saint, mais cette sacralité s'adosserait désormais à la science, à la preuve, au tribunal. Comme si le désir de croire ne pouvait plus exister

qu'en se greffant à la loi du marché, au prestige de l'expert, à l'illusion de la rationalité. «Nous avons arrêté d'essayer de prouver l'existence de Dieu, mais on essaie toujours de prouver l'existence d'objets artistiques. Or, une fois qu'un objet est légitimé, un phénomène de magie s'opère.» Autrement dit, le monde contemporain ne serait pas désenchanté, comme on se plaît à le dire, mais enchanté de son propre désenchantement: «Je ne peux croire à ce tableau que si d'autres y croient pour moi, que des garanties me sont données.»

Sortir de l'art

La magie qui fait passer un même objet du statut de copie à celui de chef-d'œuvre repose, souligne Bernard Lahire, sur des logiques de domination. On se soumet à l'avis de

l'expert, on se sent «tout petit» face à l'œuvre. Sans même parler du malaise que certains éprouvent dès qu'ils franchissent la porte d'un musée et qu'aucune gratuité ne résout. Faut-il pour autant cesser d'admirer? «Il y a dans l'admiration quelque chose qui suscite le désir, qui soutient un effort, ce qu'on pourrait définir comme un pôle positif. Et en même temps, s'en tenir là serait une vision très naïve. La domination, au sens le plus technique du terme, est l'autre face, inseparable, de l'admiration, de l'élévation. Sans cela, on ne parlerait pas de bas et de haut, de petit et de grand, de simple croûte et de chef-d'œuvre.» Ces hiérarchies, bien des artistes ont rêvé, non sans ambivalences, de s'en extraire. En 1968, dans *Asphyxiant culture*, le peintre Dubuffet poussait très loin cette réflexion: «Mais faut-il regarder les œuvres d'art? N'est-ce pas justement de tenir l'œuvre d'art pour chose à regarder – au lieu de chose à vivre et à faire – qui est le propre et la constante de la position culturelle?» Dubuffet rêve alors d'une cité idéale où l'art serait partout et nulle part, où la scène se confondrait avec la salle. Une utopie qui finira... en musées d'art brut.



Bernard Lahire,
«Ceci n'est pas
qu'un tableau.
Essai sur l'art, la
domination, la
magie et le sacré»,
Paris, La Décou-
verte Poche, 2020,
762 pages.

De même, quand Banksy, star du marché, s'installe dans un stand à côté de Central Park et vend ses toiles pour 60 dollars à des passants ingénus, le geste prétendument critique renforce mécaniquement sa cote, sa notoriété, dans une indécente quadrature du cercle. «L'artiste ressemble à un animal se cognant la tête contre les barreaux de sa propre cage», commente Bernard Lahire.

Tout se passe comme si Duchamp, avec son urinoir, avait signé l'impossibilité d'une nouvelle rupture de l'art avec lui-même. «Mon hypothèse est que l'art, au même titre que les autres domaines, est pris dans des rapports de domination et que tant qu'ils auront cours, il n'y aura plus de rupture possible. Si on voulait faire une expérience sociologique, comme le font les physiciens pour la physique, il faudrait imaginer une société non verticale, sans État, sans grandes et petites écoles, sans riches et sans pauvres, et voir ce que cela fait à l'art. Car tant que ces structures existent, les artistes – même s'ils ont un rapport critique, subversif au pouvoir – demeurent le produit de cette hiérarchisation.»

Il est plus que jamais dans l'air du temps de considérer que l'art est vital, nécessaire, salvateur. Que les pouvoirs publics doivent soutenir les artistes par des statuts, des subsides et divers adouchements. Méfions-nous, suggère Bernard Lahire, d'une vision lénifiante de la culture, des musées, de la littérature – remparts de pacotille contre une barbarie bien réelle. «Quand j'entends dire que la culture est émancipatrice ou que le livre est émancipateur, je trouve cela ahurissant: il y a aussi des livres dégoûtants, indéfendables... La culture n'a jamais protégé de l'horreur absolue. Les nazis écoutaient de la très bonne musique et mangeaient des choses exquises.» Dubuffet, lui, estimait que l'art reprendrait la «vie saine» quand il ne serait plus nommé, quand la «notion d'art» disparaîtrait. L'art sans le dire, plutôt que sans le faire. 

L'écriture, un mode de survie

L'auteur et acteur d'origine libanaise Roda Fawaz présente son nouveau stand-up, « C'est qui c'fou ? », mis en scène par Éric de Staercke. Il y questionne la place de l'individu dans un monde fondu dans les réseaux sociaux, renouant par là avec ses thèmes chers : l'identité et la complexité humaines.

Par Catherine Callico
Journaliste

Depuis la fin de vos études théâtrales, vous avez privilégié le format « stand-up » qui vous permet d'aborder avec légèreté des sujets qui vous touchent.

Après avoir effectué un graduat en tourisme et, en dernière année, m'être inscrit à des cours de théâtre au Conservatoire en face de l'école, j'ai suivi une formation à l'IAD, l'Institut des arts de diffusion. Au départ, ni l'école ni la famille ne m'y prédisposaient. Dans mon environnement, on ne va pas au théâtre. Mais depuis, beaucoup d'amis que j'ai invités à voir mes spectacles ont pris un abonnement. J'ai vite été attiré par l'humour et le stand-up, mais je ne voulais pas faire que ça. Le stand-up me limite dans mon jeu d'acteur. Au Conservatoire, quand j'ai découvert des auteurs comme Racine ou Shakespeare, je me suis détaché de la littérature arabe pour écrire mes premiers spectacles.

Depuis votre spectacle *On the Road... A*, qui a reçu en 2016 le

prix de la critique de la « Meilleure découverte », vous traitez de thèmes à la fois personnels et polémiques, comme l'identité.

Dans l'ensemble de mon travail, on retrouve des éléments qui composent une identité comme l'éducation, la religion, le métier, le sport ou toute autre passion, et qui peuvent poser problème quand on leur donne trop d'importance. Je suis également très inspiré par l'essai *Les Identités meurtrières* d'Amin Maalouf. Il évoque le fait que le regard d'autrui vous enferme dans une identité, tandis que celui d'autres personnes peut vous libérer. *On the Road... A* part de ma naissance à maintenant, et de la recherche d'identité. Avec humour et de façon théâtrale. J'y interprète une vingtaine de personnages. Et raconte par exemple, comment, en tant qu'Arabes et immigrés de la deuxième génération, on essayait de passer pour des Italiens. À la suite des débats liés à l'identité nationale en France et en Belgique, j'ai eu envie d'exprimer ces



© Arie Elmaleh

Roda Fawaz est un enfant multiple du théâtre et de la télé.

thèmes de manière non politique. De parler du conditionnement de l'individu, de l'identité... Des thèmes souvent traités de manière vulgaire par la presse ou les politiciens. J'amène un autre regard. Je ne suis pas un artiste engagé, mais concerné.

Présenté en début d'année, votre spectacle *Dieu le Père*, plus autobiographique, revient sur le parcours de votre mère.

Dieu le Père est moins drôle que *On the road...* A et travaille plus sur les émo-

tions. Il s'agit d'un vrai spectacle, avec un vrai décor, etc. Je souhaitais plus faire tomber le masque, au travers du parcours de ma mère et de la religion. Au départ, mes parents vivaient en Guinée, puis ma mère a accouché au Maroc avant notre arrivée en Belgique. J'incarne un jeune homme qui cherche sa place entre une mère qui idolâtre un Dieu, et un père absent. Le regard est bienveillant. Le scénario est découpé en deux chapitres. Dans le premier, je critique, je ne comprends pas ce que Dieu exige, etc. Dans le second, je pense que chacun a son parcours et que l'important est que chacun se sente bien. Je n'attaque pas la religion, mais montre que sous le voile, il y a une complexité. Ma mère a été esthéticienne et a reçu une éducation musulmane. En vieillissant, elle s'est rapprochée de la religion.

Vous vous affirmez donc ici en tant qu'auteur et acteur ?

Je me sens davantage auteur-acteur, j'écris mes pièces en me basant sur mes souvenirs. À un moment, j'ai ressenti le besoin d'affirmer ma place dans ce métier. Je me suis dit : « Si tu ne fais pas ton spectacle, personne ne viendra te chercher. » Écrire est un mode de survie. De plus, dans ce spectacle, je privilégie le lien avec le public et je me sens libre en tant qu'acteur.

Cela se reflète également dans votre dernier spectacle en préparation, *C'est qui c'fou ?*.

On a mis deux ans à préparer ce spectacle. C'est l'histoire d'une per-

sonne qui regarde un peu ce monde étrange et compliqué, et tente d'y trouver sa place. Aujourd'hui, pour un peu exister, l'on doit être sur les réseaux sociaux: que ce soit pour prendre des nouvelles des autres, pour une rencontre amoureuse ou, en tant qu'artiste, pour se donner plus de visibilité. Or, quand tout se passe par le biais des applis, comment ne pas se créer une fausse vie ou être quelqu'un qui a envie de rencontrer des gens dans la vraie vie ? Le monde est désormais façonné par les réseaux sociaux, or je pense qu'il est important de rester honnête avec soi-même. Je voulais revenir sur des questions comme «c'est quoi, l'essentiel ?», «où va-t-on ?». C'est comme si le personnage vivait déjà en confinement depuis longtemps, et en sortait pour partager des choses. Il y est aussi question de changement climatique et de survie en cas d'aggravation. Le texte parle surtout de la complexité de l'humain, de folie, d'excès, de tendresse, d'amour, de faiblesses... toujours avec dérision.

Est-il aisé de trouver son identité dans le milieu du théâtre ?

Être seul en scène me permet de faire ce que je veux, et avec qui je veux, cela m'offre une forme de liberté. Les contes et l'improvisation constituent un élément important de mes spectacles. J'aimerais également travailler avec d'autres gens de théâtre, mais dans le milieu, je me sens un peu enfermé dans une case. J'ai juste obtenu un rôle au théâtre dans une pièce d'Éric de

Staercke, qui était mon professeur à l'IAD. Il a aussi mis en scène *On the Road... A* et mon dernier spectacle. De même, dans le contexte actuel, où les théâtres sont en position de survie, ils tentent de fonctionner, de s'adapter. Chacun opère dans son coin, il n'y a pas une grande mobilisation. Le milieu n'est pas très solidaire à la base.

En marge de cette approche seul en scène, qu'aimeriez-vous y proposer ?

J'aimerais travailler sur du Shakespeare. C'est mon auteur favori et je rêve de mettre en scène ou de faire quelque chose autour de l'une de ses pièces. De façon un peu décalée. Cela s'est fait, on peut par exemple parler du conflit entre la Palestine et Israël au travers de Roméo et Juliette. ♦

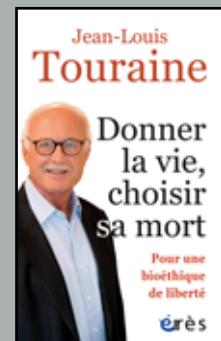
Bien visible à l'écran

Dès ce mois de novembre, on pourra voir Roda Fawaz sur le petit écran dans la nouvelle série belge *Invisible* écrite par Marie Enthoven et Bruno Roche et produite par Annabella Nezri. «On suit les habitants d'une ville qui vont être confrontés à un drôle de phénomène: ils vont devenir invisibles», explique l'acteur. Il y joue le rôle d'un père qui tente d'obtenir la garde de son fils dans ce contexte étrange. Une série qui pose également la question du regard : « Que reste-t-il de notre humanité lorsque plus personne ne peut nous voir ? »

Bioéthique : élèver le débat

Les combats parlementaires de Jean-Louis Touraine, député à l'origine d'une proposition de loi sur la fin de vie dans la dignité, sont connus en France. On connaît peut-être moins la manière dont il a étayé sa réflexion sur les sujets de bioéthique à la lumière de son expérience de médecin. Rapporteur de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la dernière révision de la loi bioéthique, président de France Transplant, vice-président de la Fédération hospitalière de France, entre autres fonctions actuelles ou passées, l'auteur propose dans un petit livre ses réflexions articulées autour de deux axes : naître et mourir. Ceux qui ont en mémoire les combats d'Henri Caillavet y décèleront à juste titre nombre d'analogies. Une phrase résume bien l'état d'esprit de Jean-Louis Touraine : «Tout l'art, dans la bioéthique de demain, consistera à conjuguer des valeurs humanistes communes avec des points de vue divers, des choix de vie différents, mutuellement respectés.» À l'opposé de ceux qui, sur ces thèmes déli-

cats, font appel à l'intime, assènent leur opinion, procèdent par anathèmes ou slogans réducteurs, Jean-Louis Touraine respecte ses contradicteurs et tente d'élèver les débats. Il a raison de citer Voltaire : « Lorsqu'une question soulève des opinions violemment contradictoires, on peut assurer qu'elle appartient au domaine de la croyance et non à celui de la connaissance.» On lira donc avec profit les réflexions du député et professeur Touraine sur l'aide médicale à



Vade-mecum pour résister à la censure

De nos jours, les tentatives de censure ne sont plus le fait d'un État moralisateur ; elles émanent très souvent de mouvements d'extrême droite, religieux et réactionnaires, mais paradoxalement aussi d'associations progressistes militantes. Les modes opératoires ont évolué et se sont diversifiés, notamment depuis l'avènement des médias sociaux. Aux classiques procès et manifestations s'ajoutent dorénavant pétitions, intimidations et appels au boycott incitant des artistes à l'autocensure. Posant le constat que la liberté des artistes est de plus en plus malmenée, la Ligue des droits de l'homme française a pris l'initiative de créer, en 2002, un



Observatoire de la liberté de création en vue de lutter le plus efficacement possible contre la censure des œuvres et d'intervenir en soutien aux artistes y étant confrontés.

«Tous les motifs sont invoqués par les censeurs : blasphème, protection de l'enfance, des femmes, lutte contre le racisme...», explique l'Observatoire. «Or, si le débat est sain, la censure n'est pas acceptable.» L'ouvrage qui nous occupe analyse de manière détaillée treize cas emblématiques de situations de censure répertoriées depuis vingt ans dans différents domaines artistiques. Épinglons, à titre d'exemples, le cas de «censure préventive» subie, dans le contexte des attentats contre *Charlie Hebdo*, par l'artiste Mounir Fatmi. Ou encore les accusations de blasphème et de christianophobie portées à l'encontre des metteurs en scène de théâtre Romeo Castellucci et Rodrigo García. Chaque

La gauche de l'ombre

la procréation, sur les dons de gamètes, la recherche sur l'embryon, la gestation pour autrui ou l'accès aux origines. Et bien sûr, s'agissant des questions relatives à la fin de vie, où il s'est illustré depuis des années: «Le temps est révolu où le paternalisme d'une société de médecins, d'autorités civiles et ecclésiastiques décidait de ce qui est satisfaisant pour chaque moribond. Le soigné n'est plus sous la domination du soignant.» Ce qui peut nous sembler une évidence nécessitera encore beaucoup de persévérance pour abattre les préjugés d'un autre âge. (phf)



Jean-Louis Touraine, «Donner la vie, choisir sa mort», Paris, Erès, 2019, 180 pages. Prix: 12 euros

affaire y est présentée selon un plan similaire fournissant au lecteur une description de l'œuvre contestée, d'abondantes informations sur le contexte politique et social, mais aussi sur la recevabilité juridique des actions menées à l'encontre des artistes. Une chronologie et une bibliographie complètent chaque cas. Rédigé de manière didactique, ce guide constitue un outil éclairant pour mieux appréhender ce qui, *in fine*, relève ou non de la censure. (ac)

Agnès Tricoire, Daniel Véron et Jacinto Lageira (dir.), «L'Œuvre face à ses censeurs. Le guide pratique de l'Observatoire de la liberté de création», Nantes, La Scène, 2020, 448 pages. Prix: 24 euros

Dans *son dernier livre*, la philosophe Stéphanie Roza examine les attaques dont l'héritage des Lumières est l'objet de la part de la gauche. Ces critiques, elle les juge d'une «radicalité inouïe» et visant «le cœur même de l'héritage», mettant en cause avec une égale vigueur les trois piliers de ce legs du XVIII^e siècle: le rationalisme, le progressisme et l'universalisme. Elle s'efforce d'en identifier les sources tout en reliant celles-ci à leurs expressions contemporaines. La partie du livre la plus développée concerne l'universalisme. Stéphanie Roza y décrit comment l'antiracisme et le féminisme «universalistes» sont attaqués par des groupes qui tiennent le haut du pavé, suscitant pétitions et appels, saturant l'espace éditorial, les universalistes étant «supposés complices et véhicules du patriarcat et/ou de l'oppression coloniale et néocoloniale». Elle évoque la manière dont des courants réactionnaires religieux, intégristes musulmans notamment, et d'autres tendances, indigénistes, raciaлистes et différentialistes, se rejoignent pour flétrir les idéaux des Lumières. En pointant la manière dont la gauche occidentale procède à une «consternante auto-liquidation», la philosophe se désole de voir des intellectuels et des militants de gauche «reprendre à leur compte les revendications, voire la vision du monde, propres à des projets théologico-politiques porteurs des pires régressions collectives». Elle remarque aussi que «les errements anti-Lumières à gauche ont pour conséquence de reléguer les véritables combats émancipateurs à l'arrière-plan, d'alimenter des guerres fratricides et d'isoler la gauche progressiste et universitaire non occidentale, au mieux en l'abandonnant à son triste sort, au pire en légitimant ses bourreaux». Assurément, cet ouvrage s'impose pour mieux comprendre ces enjeux et lever la confusion qui entoure souvent ces débats. (phf)



Stéphanie Roza, «La Gauche contre les Lumières?», Paris, Fayard, 2020, 208 pages. Prix: 18 euros

Transhumanisme et dressage des corps

Par Véronique Bergen
Philosophe et écrivaine

Le développement de l'intelligence artificielle, de l'homme connecté, la commercialisation d'une artificialisation des corps et des milieux s'inscrivent dans le cadre d'un transhumanisme, voire d'un post-humanisme se posant en climax de l'ère anthropocène.

La production d'une vie artificielle trouve d'une part son origine dans une réaction à un déficit de l'expérience du corps propre, à une perte d'ancre dans la matière, d'autre part dans le schème prométhéen parachevant une histoire de l'Occident mue par la raison instrumentale. La proposition ou plutôt l'imposition d'un homme dit «augmenté», greffé, mutant, cyberbi-pède prothétique, offre tous les risques de donner naissance à un homme, ou transhomme, diminué, aliéné. Sans consoner le moins du monde avec un passéisme auréolé de parfums nostalgiques ou avec une technophobie de principe, comment ne pas voir que les noces des pixels et du transgénisme, la connectivité généralisée s'avancent comme de redoutables et efficaces instruments de contrôle ?

L'ingénierie du vivant procure les meilleures garanties d'une société de surveillance illimitée où biotechnologies et

empire du virtuel asseyent le triomphe du biopouvoir. L'intelligence artificielle se met au service d'un totalitarisme high-tech. La «siliconvalleysation» des consciences programmées et cadenassées par les *bits* aboutira à une logique ségrégationniste: la séparation entre riches, dominants (hyperconnectés, implémentés...) et pauvres, dominés (sacrifiés). Un scénario qui, s'il venait à se produire, accoucherait d'une nouvelle expression de la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave: le renversement des polarités, à savoir la victoire de l'esclave devenant le maître du maître et la défaite du maître devenant l'esclave de son esclave.

Comme l'a développé Bernard Stiegler, la vérité du transhumanisme a pour nom le néodarwinisme, une sélection sociale discriminant les individus rentables (réduits au statut de marchandises) de la masse des exclus. L'ensemble du vivant est assimilé à un stock soumis à une modélisation qui le discipline. Faire de la vie l'objet d'une expérimentation qui la manipule paracheve une métaphysique nihiliste pour laquelle la vie doit être domestiquée, vaincue, dépassée au moyen de sa régulation. 





Pompes Funèbres Générales de Belgique s.a

Entreprise familiale depuis 1875 TIELEMANS - RAULIER - DELRIEU

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 BRUXELLES
Tél : 02/537.05.64. - pfgb.brussels@gmail.com

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



SOCIETE BELGE POUR LA CREMATION

Association sans but lucratif

Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

annonces

Appel aux dons, émissions, livre... les bonnes énergies

Fonds Erasme
POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

PLUS D'INFOS : WWW.FONDSERAMSE.ORG

APPEL AUX DONS POUR MIEUX COMBATTRE LA COVID-19

1 million d'euros sont nécessaires pour transformer des unités d'hospitalisation de l'Hôpital académique Erasme en unités « COVID-19 » non-intensives.

Vous pouvez soutenir cette démarche dictée par l'urgence de la situation en faisant un don sur le compte :

Université libre de Bruxelles
BET9 2100 4294 0033
Avenue Franklin Roosevelt, 50
1050 Bruxelles
Communication :
Fonds Erasme : Soutien Coronavirus



libres, ensemble

ESPACE de libertés

Éditeur responsable

Benoît Van der Meerschen

Directeur de la publication

Hervé Parmentier

Rédactrice en chef

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

Production

Fabienne Sergoyne

Illustrations

Cäät

Graphisme

YEBOgraphics

Imprimeur

Kliemo

Fondateur

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20€ • Étranger : 32€

par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

fabienne.sergoyne@laicite.net



Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d'Action Laïque s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/769). Plus d'infos : www.laicite.be/vi-privee

LES RENDEZ-VOUS RADIO ET TÉLÉ DE LA LAÏCITÉ

www.libresensemble.be

*libres,
ensemble*



01
NOV

▶ Télévision | 9h20 sur *La Une*

Pour une transition écologique et sociale

Rediffusion : 04/11 à 23h45 sur *La Trois* | 07/11 à 10h30 sur *La Une*

07
NOV

▶ Radio | à 20h sur *La Première*

Démocratie participative : retour sur l'expérience germanophone

10
NOV

▶ Télévision | En fin de soirée sur *La Une*

Quartiers précaires, entreprenariat et femmes : une équation à soutenir

Rediffusion : 19/10 à 23h45 sur *La Trois*

14
NOV

▶ Radio | à 20h sur *La Première*

Etats-Unis : quel avenir pour cette société divisée ?

15
NOV

▶ Télévision | à 9h20 sur *La Une*

L'interminable confinement des patients chroniques

Rediffusion : 18/11 à 10h30 sur *La Une* | 21/11 à 10h30 sur *La Une*

21
NOV

▶ Radio | à 20h sur *La Première*

Victimes de violences sexuelles : enfin une prise en charge

24
NOV

▶ Télévision | En fin de soirée sur *La Une*

Culture : la lutte pour survivre

Rediffusion : 30/11 à 23h45 sur *La Trois*

28
NOV

▶ Radio | à 20h sur *La Première*

Les nouveaux visages de l'extrême droite

29
NOV

▶ Télévision | à 9h20 sur *La Une*

La pair-aidance : l'expertise du vécu

Rediffusion : 02/12 à 23h45 sur *La Trois* | 05/12 à 10h30 sur *La Une*



libres, ensemble

LIBERTÉ
J'ÉCRIS
TON NOM

JULIEN DOHET & OLIVIER STARQUIT

LA BÊTE A-T-ELLE MUÉ ?

LES NOUVEAUX VISAGES
DE L'EXTRÊME DROITE



LIBERTÉ
J'ÉCRIS
TON NOM

Bientôt
disponible
en e-Pub
à 5 €

10€ l'exemplaire

En vente directe au Centre d'Action Laïque, sur commande via la librairie en ligne www.laicite.be/publications
ou par virement sur le compte du CAL : IBAN BE16 2100 6247 9974 (frais de port : 2,37 €)
Contact : 02 627 68 11 - cal@laicite.net

